



Plan de Relance de l'Économie

2017-2019

LE MOT DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.....	5
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
CHAPITRE 1	8
1. Le Gabon est confronté à une dégradation de ses agrégats macroéconomiques depuis 2014	9
1.1 Evolution des finances publiques.....	9
1.2 Le Produit Intérieur Brut	11
1.3 La balance des paiements.....	13
1.4 La situation monétaire.....	15
1.5 L'emploi et les prix.....	16
2- Des efforts d'ajustement et de reformes qui ont permis de contenir les effets de la crise	16
3- Un nouvel élan de réforme est nécessaire pour relancer l'économie	17
CHAPITRE 2	18
1. Programme 1 : Optimiser les recettes et le financement de l'économie.....	22
1.1 Renforcer le recouvrement des recettes non pétrolières	22
1.2 La soutenabilité de la dette publique	23
1.3 L'assainissement et le renforcement du système financier public.....	23
2. Programme 2 : Maîtriser les dépenses.....	25
2.1 La maîtrise des dépenses courantes	25
2.2 La maîtrise de la masse salariale	25
2.3 La restructuration des Services Publics Personnalisés	25
2.4 L'apurement de la dette intérieure et extérieure	27
2.5 La programmation triennale des investissements publics	27
2.6 L'équilibre des comptes sociaux.....	35
3. Programme 3 : Renforcer la compétitivité des filières « moteurs de croissance »	36
3.1 Renforcer la compétitivité de la filière bois	37
3.2 Renforcer la compétitivité des filières agricoles.....	39
3.3 Renforcer la compétitivité de la filière pêche	41
3.4 Renforcer la compétitivité des filières minières.....	43
3.5 Renforcer la compétitivité de la filière hydrocarbures	45
3.6 Renforcer la compétitivité de la filière du bâtiment	47
3.7 Renforcer la compétitivité de la filière numérique	49
3.8 Renforcer la compétitivité de la filière du tourisme	51

4. Programme 4 : Améliorer le cadre des affaires pour faciliter l'initiative privée.....	53
4.1 La réforme du cadre de l'investissement.....	53
4.2 La réforme du dispositif national de formation professionnelle	53
4.3 L'accompagnement des investisseurs	54
5. Programme 5 : Améliorer la qualité des services aux citoyens.....	55
5.1 Le Plan d'Urgence de l'Education	55
5.2 La réforme de la gouvernance du système de santé	55
5.3 Le plan d'urgence de l'Eau et de l'Energie.....	56
CHAPITRE 3	57
1- UN DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ORIENTE RESULTATS.....	58
Rôle des différents acteurs.....	59
2- UN PLAN DE FINANCEMENT SOUTENABLE.....	63
2.1 Le financement des réformes.....	64
2.2 Le financement des projets	64
2.3 Le Besoin de financement.....	64
3-UNE METHODE POUR MAITRISER LA CONDUITE DU CHANGEMENT	65
ANNEXES : CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE TRIENNAL.....	68

Le mot du Premier ministre, Chef du Gouvernement



En me confiant la direction du 1^{er} Gouvernement de son 2nd septennat, prenant la mesure des défis et des leçons du scrutin du 27 août 2016, le Chef de l'Etat m'a prescrit une feuille de route claire : poursuivre la mise en œuvre du PSGE tout en y apportant des corrections nécessaires qu'imposent les difficultés économiques depuis 2015 et prendre des mesures concrètes pour améliorer le bien-être des populations.

Notre ambitieux programme de développement, le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), a été contrarié par l'affaiblissement de nos capacités budgétaires consécutif à la baisse des cours des matières premières, notamment du pétrole. Les effets de la crise économique sont visibles à travers l'accumulation des impayés sur la dette publique, les retards sur l'exécution des travaux publics, des destructions d'emplois dans certains secteurs et le recul de la croissance économique. Celle-ci est ainsi passée d'une moyenne de 6,3% sur la période 2010-2013 à 3,9% en 2015 et 2,3% projetée en 2016.

Le Président de la République a pris la mesure de cette crise et anticipé ses effets en décidant dès 2015 de mesures visant à épargner au Gabon les affres de la récession. La diversification de la base productive amorcée depuis 2010 a contribué à maintenir une croissance positive bien qu'en recul depuis 2015. L'effondrement des cours du pétrole conforte les pouvoirs publics dans leur stratégie de diversification de la base productive de l'économie gabonaise. En conséquence, le Gouvernement a opté de maintenir le cap des réformes.

C'est le sens du Plan de relance économique triennal 2017-2019 que le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre.

En effet, le Gouvernement a entrepris d'impulser une dynamique nouvelle à la mise en œuvre du PSGE au cours des 3 prochaines années à travers des mesures de relance qui consacrent le renforcement de l'efficacité de la dépense publique, l'optimisation et l'utilisation plus rationnelle des ressources budgétaires, le développement des infrastructures et la promotion du secteur privé comme leviers de la diversification et de la transformation de l'économie.

Notre objectif à travers la mise en œuvre du PRE, c'est de générer, par une plus grande implication du secteur privé, une croissance durable et inclusive capable de transformer en profondeur notre économie.

Par la réduction du train de vie de l'Etat qui préserve les filets sociaux, le Gouvernement veut s'assurer des marges budgétaires qui garantissent la mise en place des conditions favorables aux investissements privés.

L'accompagnement des milieux d'affaires est plus que jamais souhaité pour favoriser la création de plus richesse, de plus de croissance inclusive et partant de plus d'emplois notamment au profit des jeunes. Avec les réformes initiées au cours du dernier septennat, notre pays est devenu plus attractif pour les investisseurs. Le développement de la Zone Economique Spéciale de Nkok en est la parfaite illustration. Parce que le volume des investissements directs se situe encore en deçà de nos attentes, l'amélioration de l'environnement des affaires demeure une constante préoccupation du Plan de relance économique.

La restauration de la confiance des opérateurs économiques et de nos partenaires extérieurs se situe au cœur des objectifs du Plan de relance sur la base duquel repose l'action gouvernementale au cours des trois prochaines années. Ainsi, la viabilité des finances publiques, le traitement de la dette, l'amélioration du fonctionnement de l'Administration tournée vers la performance, l'amélioration de l'employabilité et de la qualité de l'enseignement, figurent au centre de nos préoccupations. Ces mesures retenues entre autres, encourageraient nos partenaires à se saisir de nombreuses opportunités d'investissement dont regorge le Gabon.

Pour autant, le partenariat avec les investisseurs doit désormais s'établir sur de nouveaux mécanismes.

Parallèlement à la nécessaire promotion de la bonne gouvernance, il nous faut développer les partenariats publics privés qui impulseraient les efforts de modernisation des infrastructures et de développement du capital humain.

Par ailleurs, les interventions des investisseurs ne sauraient être tributaires principalement des régimes fiscaux préférentiels ou dérogatoires qui ont contribué à la fragilisation du cadre budgétaire, privant ainsi l'Etat d'énormes ressources pour financer le développement.

La nécessaire modernisation du dispositif fiscal avec la création de l'Office Gabonais des Recettes va de pair avec une gestion optimale des dépenses fiscales. La stratégie du Gouvernement au titre du PRE est de procéder à un meilleur ciblage des secteurs bénéficiaires et susciter chez les bénéficiaires, le réinvestissement des économies d'impôts réalisés dans l'économie nationale.

Notre programme de développement s'inscrit également dans un cadre sous-régional marqué par la volonté des dirigeants des pays membres de la CEMAC à implémenter, avec l'appui du Fonds monétaire international, des actions de sortie de crise et des conditions d'une relance vertueuse et durable des économies.

Le PRE est tourné en priorité vers la satisfaction des besoins de nos populations.

Les perspectives de croissance à moyen terme du Gabon sont robustes pour espérer améliorer de manière significative les indicateurs de développement humain.

Libérer les énergies et le potentiel de croissance, offrir l'espérance aux jeunes, faire du Gabon une terre d'opportunités profitables pour tous. Tel est le sens à donner à mon engagement à mettre en place, sous l'autorité du Président de la République, Chef de l'Etat, le Plan de relance Economique triennal 2017-2019.

**Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement**

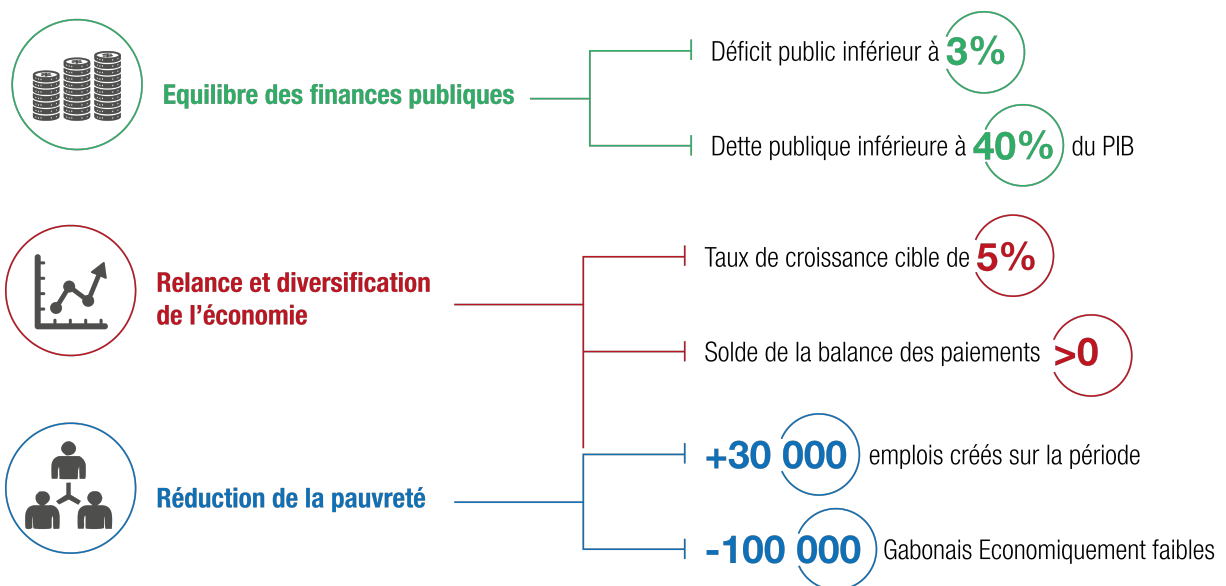
Emmanuel ISSOZE NGONDET

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Plan de Relance de l'Economie (PRE) met en œuvre le Plan Stratégique Gabon Emergent sur la période 2017 – 2019, en tenant compte des contraintes du contexte socioéconomique.

Le PRE vise à accélérer la diversification économique et l'impact social des politiques publiques menées, en inscrivant les finances publiques dans une trajectoire de soutenabilité.

PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE



CHAPITRE 1

SORTIR DE LA SPIRALE DE RALENTISSEMENT DE L'ECONOMIE



Depuis 2010, la politique de développement économique du Gabon repose sur la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE). Le PSGE décline les grandes orientations fixées par le Président de la République dans la conduite des politiques publiques jusqu'en 2025.

Dans ce cadre, le Gouvernement a engagé un ambitieux programme de transformation économique et sociale, dont la mise en œuvre vise principalement la diversification des sources de croissance à travers la transformation progressive des ressources naturelles minières, agricoles et halieutiques et la durabilité environnementale. Ce processus de diversification a été accompagné par le développement des infrastructures de transport, de communications et énergétiques, une ressource humaine de qualité et des services performants. Parallèlement, le Gouvernement a plus que doublé le budget d'investissement en moyenne sur la période 2010-2014, par rapport aux cinq années précédentes.

Suite à ces efforts d'investissement sans précédent, l'économie gabonaise a connu une croissance soutenue sur cinq ans. Le taux de croissance réel annuel moyen a été d'environ 6% sur la période 2010-2014, résultant essentiellement des performances du secteur hors pétrole (+6,6% de croissance moyenne) qui a compensé celles du secteur pétrole dont l'évolution a été quasi nulle (0,3% de croissance moyenne).

Le niveau élevé du prix du pétrole jusqu'au milieu de l'année 2014, avait notamment permis d'avoir une balance des opérations courantes excédentaire et d'accumuler des surpluses budgétaires importants.

1. Le Gabon est confronté à une dégradation de ses agrégats macroéconomiques depuis 2014

A partir du second semestre 2014, les prix du pétrole ont enregistré une forte baisse sur le marché international, suite à une surabondance de l'offre par rapport à la demande. A cela s'ajoute le ralentissement de l'économie mondiale, en particulier celle de la Chine et des pays émergents (Brésil, Inde, etc.), la faiblesse de la croissance économique en Europe, où la crise financière et les politiques d'austérité budgétaire ont plombé l'activité économique. Cette baisse de la demande a également impacté les ventes des autres produits de base exportés par le Gabon, comme le manganèse, le bois et le Caoutchouc.

Dans ce contexte, le prix brut gabonais a chuté de 50% en 2015 par rapport à 2014 et de 18% en 2016. Ces évolutions défavorables se sont traduites par une baisse des recettes budgétaires, un recul des investissements publics et privés (notamment dans le secteur pétrolier) et un ralentissement de la croissance, une dégradation du solde de la balance des paiements, une baisse des avoirs extérieurs et des pertes d'emplois dans certains secteurs d'activité.

1.1 Evolution des finances publiques

Les recettes :

La baisse des cours du pétrole a entraîné une chute des recettes budgétaires, notamment des ressources courantes, induisant un ajustement des dépenses publiques, avec pour conséquence une priorisation et une déprogrammation de certains projets financés sur fonds propres.

En 2016, selon les premières estimations de clôture, les recettes totales s'établiraient à 1541,5 milliards de FCFA, contre 1797,3 milliards de FCFA en 2015, soit une baisse de 14,2%. Les recettes mobilisées en 2015 étaient déjà en baisse de 23,5% par rapport à 2014. Ce repli est dû à la contraction conjointe des recettes pétrolières et non pétrolières.

Les recettes hors pétrole ;

Les recettes hors pétrole s'établiraient à 1077,1 milliards de FCFA, soit un recul de 9,8% en 2016 après -13,9% en 2015. Elles atteindraient un taux d'exécution de 74,6% sur une prévision budgétaire de 1443,1 milliards de FCFA. La contraction des recettes hors pétrole s'explique par le ralentissement de l'activité économique en 2015 et 2016 par rapport aux années précédentes.

Les dépenses de l'Etat

En 2016, les dépenses budgétaires ont enregistré une hausse de 6,4% à 2051,3 milliards de FCFA après un premier repli de 14,0% en 2015. Hors paiement d'intérêt, elles baisseraient de 17,7%.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont quelque peu progressé de 0,3% du fait du renforcement des dépenses en biens et services (+8,6%) et en dépit du repli des transferts et subventions (-10,5%) en 2016.

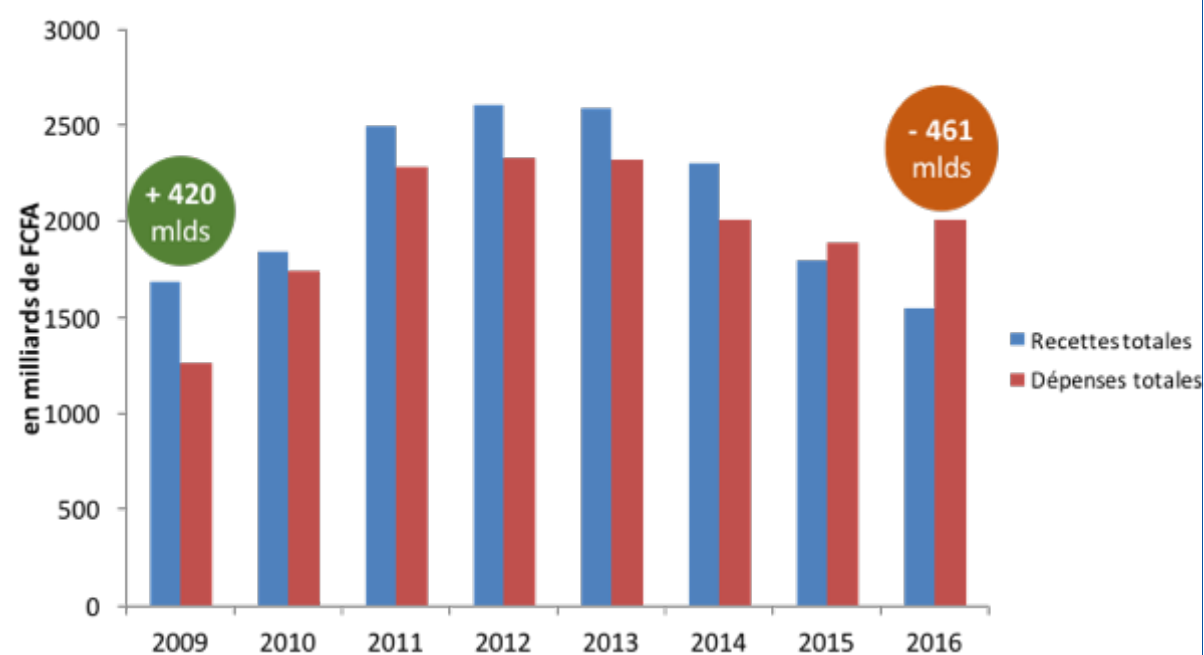
Les dépenses d'investissement

Au cours de la période 2009-2014, les investissements publics exécutés ont atteint le montant cumulé de 4567,6 milliards de FCFA soit environ 29% du budget prévisionnel cumulé de l'Etat Gabonais sur la même période (contre 43% pour le budget cumulé exécuté de fonctionnement). En 2015, le cumul des investissements publics a baissé de 30,1%. En 2016, le niveau des investissements publics est remonté de 12,4%, suite aux dépenses d'équipement en rapport avec la préparation de la CAN 2017.

Les autres dépenses

Les autres dépenses ont fortement augmenté par rapport à leur niveau de 2015 suite particulièrement à l'amélioration des dépenses du FER pour s'établir à 48,3 milliards de FCFA (+191%).

Graphique n°1 : Evolution des recettes et des dépenses budgétaires



Source : Direction Générale des Comptes Publics et du Trésor

Les années 2015 et 2016 confirment la tendance à la baisse des ressources et dépenses de l'Etat Gabonais, entamée en 2013. La contraction des ressources est à l'origine de la dégradation du déficit budgétaire globale en 2016. Il devrait s'établir à -7,5% du PIB en 2016 et à -4,6% en 2017.

Le déficit primaire hors pétrole s'est également dégradé en 2015 et 2016. Il est passé de 10,6% à -14,1% du PIB hors pétrole en 2016. Cette situation s'explique essentiellement par le ralentissement de l'activité économique en 2015 et 2016.

La dette publique

L'accroissement des dépenses publiques et la baisse sensible des revenus pétroliers se sont traduits par une progression rapide de la dette publique, qui est passée de 20% en 2012 à près de 40% du PIB en 2015, ainsi que par une accumulation importante des arriérés de paiements (voir document en annexe).

A fin décembre 2016, l'encours de la dette totale du Gabon s'établirait à 3 159,2 milliards de

FCFA, (hors avances statutaires BEAC) soit un taux d'endettement de 37,3%.

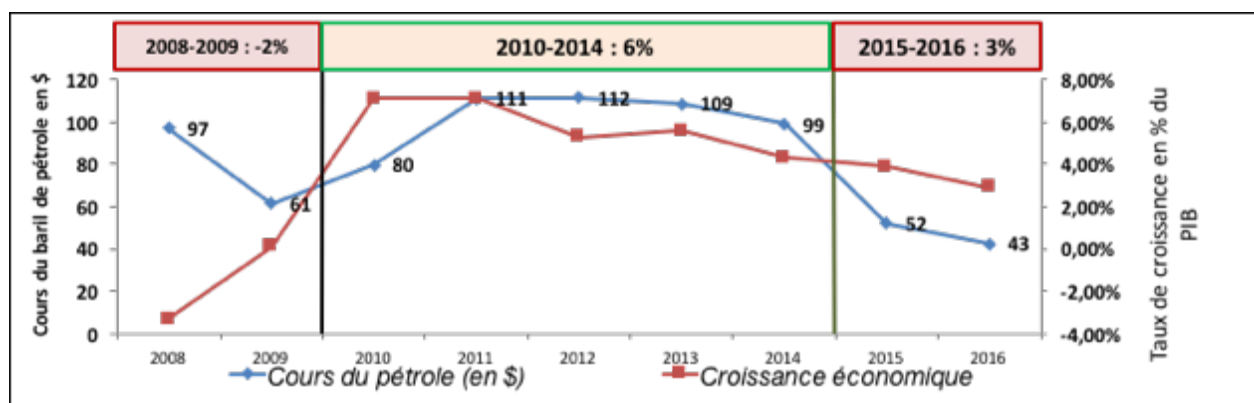
1.2 Le Produit Intérieur Brut

Après quatre années de croissance soutenue, (6% en moyenne entre 2010 et 2014), l'économie gabonaise a enregistré un ralentissement en 2015 avec une progression de l'activité économique de 3,9%.

En 2016, avec un taux de croissance faible d'environ 2,7%, l'activité économique est restée atone dans un contexte de baisse de la production pétrolière (-4,2%) malgré une légère remontée des prix des produits pétroliers. La croissance du secteur non pétrolier est estimée à 3,7% en 2016.

Du fait de la faiblesse des prix du pétrole, les recettes pétrolières ne couvrent pas les dépenses courantes. Selon les estimations, le déficit budgétaire global devrait s'établir à 7,5% du PIB en 2016

Graphique N°2: Évolution du taux de croissance du PIB



Source : Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale (DGEFP)

Le PIB par secteur d'activité (offre)

Au niveau sectoriel, le secteur primaire a enregistré de faibles résultats, comparativement aux secteurs secondaire et tertiaire. En effet, la croissance du secteur primaire (+0,3%) a été marquée par le repli de l'activité pétrolière (-4,2%) et minière (-15,6%), malgré une progression significative de l'agriculture (+20,2%) et de l'exploitation forestière (+10,0%).

L'embellie des activités du secteur secondaire (+3,6%) s'expliquerait par la bonne tenue de la presque totalité de ses branches à l'exception des BTP et des services pétroliers. Trois branches se sont illustrées avec des taux de croissance élevés : l'industrie minière (+92,0%), les autres industries (+8,0%) et le raffinage (+8,8%).

Le secteur tertiaire bien qu'en ralentissement, a enregistré une croissance de 4,9%. Les communications et les services bancaires ont été les secteurs moteurs (+6,0% et +6,4% respectivement), malgré la baisse du commerce.

Le PIB par la demande

Du point de vue de l'emploi, la demande globale a progressé de 1,0% en 2016, en raison de la faiblesse de l'accroissement de la consommation totale (+0,4%) dans un contexte de légère hausse des prix, malgré la hausse de 2% l'investissement total, tiré par l'investissement public (7,7%) dopé par les travaux de préparation de la CAN, alors que l'investissement privé a quasiment stagné (+0,2%).

1.3 La balance des paiements

En 2016, le déficit du solde global amorcé depuis 2014, s'est davantage aggravé pour s'établir à -553,3 milliards en 2016, contre -212,6 milliards en 2015 et -93,4 milliards en 2014. Cette évolution a été le résultat de la détérioration du solde courant, en dépit d'une amélioration du solde des mouvements de capitaux.

La chute des cours des principales matières premières engendrée depuis le milieu de l'année 2014, a impacté considérablement la balance courante qui s'est fortement dégradée, atteignant -357,4 milliards de FCFA, du fait de la

baisse observée sur le solde positif de la Balance Commerciale.

En effet, l'excédent commercial en forte diminution, s'est situé à 1 240,1 milliards de FCFA contre 1 668,6 milliards de FCFA en 2015. Cette évolution est liée à une baisse plus que proportionnelle des exportations par rapport aux importations.

Les exportations en valeurs se sont établies à 2 712,7 milliards, en recul de 18,2% par rapport à 2015, suite à la baisse des exportations pétrolières (2 494,3 milliards contre 1 977,5 milliards de FCFA), dans un contexte de dépréciation des prix du brut, malgré l'amélioration des ventes de bois sciés (+33,3%).

Les importations ont baissé de 10,6% à 1 472,5 milliards contre 1 646,5 milliards en 2015, suite à la baisse des approvisionnements en nouveaux outils et équipement notamment pour les besoins des secteurs pétroliers et miniers.

Tableau N°1 : Evolution prévisionnelle de la balance commerciale

En milliards de FCFA	2015	2016	2017	Var 16/15
Exportations (fob)	3 315,1	2 712,7	3 023,6	-18,2%
<i>Pétrole</i>	2 494,3	1 977,5	2 140,7	-20,7%
<i>Manganèse</i>	420,6	277,3	364,5	-34,1%
<i>Or</i>	9,3	12,4	12,4	33,3%
<i>Bois</i>	292,5	334,6	362,0	14,4%
<i>Autres</i>	98,5	110,9	144,0	12,6%
Importations (fob)	1 646,5	1 472,5	1 563,4	-10,6%
Balance commerciale	1 668,6	1 240,1	1 460,2	-25,7%
Taux de couverture	201,3%	184,2%	193,4%	-8,5%

Source : Banque des Etats d'Afrique Centrale

Le déficit de la balance des services quant à lui, s'est élevé -829,8 milliards en amélioration par rapport à 2015 (-874,6 milliards de FCFA). Cette situation s'explique par l'amélioration des entrées de devises liées à la quasi-totalité des services, à exception des "autres assurances".

La balance des revenus s'est consolidée, passant de -712,4 milliards en 2015 à -620,8 milliards en 2016, suite essentiellement à la diminution de la rémunération des capitaux relatifs aux investissements. Le solde déficitaire des transferts courants est resté quasiment stable à 143,2 milliards en 2015 contre 147,0 milliards en 2016, en corrélation avec les transferts privés.

L'orientation positive de la balance des capitaux en 2016 (passage d'un solde déficitaire à un solde excédentaire) provient, en grande partie, d'une diminution des sorties au titre des autres investissements. De leur côté, les flux des investissements directs étrangers (IDE), se sont inscrits en hausse de 72,5% à 410,6 milliards de FCFA contre 238,1 milliards en 2015, en rapport avec l'amélioration des investissements, notamment dans le secteur des industries du bois de la métallurgie.

Tableau N°2 : Evolution prévisionnelle de la balance globale

En milliards de FCFA	2015	2016	2017	Var 16/15
1- Transactions courantes	-61,5	-357,4	-202,9	481,1%
- balance commerciale	1668,6	1240,1	1460,2	-25,7%
- balance des services	-874,6	-829,8	-824,9	-5,1%
- balance des revenus	-712,4	-620,8	-686,4	-12,9%
- balance des transferts	-143,2	-147,0	-151,8	2,6%
2- Balance des capitaux	-89,2	145,1	328,1	-262,7%
- Investissements directs	238,1	410,6	457,8	72,5%
- Autres investissements	-327,3	-265,5	-129,7	-18,9%
Secteur privé	-599,4	-521,6	-403,6	-13,0%
Secteur public	288,9	288,3	260,0	-0,2%
Banques commerciales	-16,8	-32,2	13,9	91,4%
3- Erreurs et Omissions	-61,9	-341,1	0,0	451,1%
BALANCE GLOBALE	-212,6	-553,3	125,2	160,3%

Source : Banque des Etats d'Afrique Centrale

Sur la période 2017 – 2019, la balance de paiements amorcerait une orientation positive, suite à l'amélioration de la quasi-totalité des comptes, excepté le compte des revenus et des transferts.

Le solde déficitaire de la balance courante s'améliorerait de 45,0% sur la période. Cette évolution résulterait d'un raffermissement du solde commerciale (+17,9%), dans un contexte marqué par la hausse des ventes des principales matières premières (manganèse, pétrole, bois et or) et ce, malgré l'aggravation du déficit du solde de la balance des services et des revenus.

Le solde du mouvement des capitaux devrait être conforté en 2017 par les secteurs hors pétrole (agriculture, industrie métallurgiques, bois), en liaison avec la remonté du niveau des IDE de 11,5% à 457,8 milliards de FCFA, malgré le ralentissement attendu entre 2018 et 2019.

1.4 La situation monétaire

Au plan monétaire, l'évolution de la situation au Gabon s'est caractérisée par un affaiblissement des avoirs extérieurs nets sur les trois dernières années et une dégradation de la position nette créditrice de l'Etat.

Tableau N°4 : Evolution des principaux agrégats monétaires

Année	déc-14	déc-15	déc-16	Var 2016/2015
	<i>(En milliards de FCFA)</i>			
Avoirs extérieurs nets	1307,9	1119,1	460,1	-59%
Banque centrale	1221,6	1001,1	371,2	-63%
Banques commerciales	86,4	118,0	88,9	-25%
Crédit intérieur	1133,5	1304,3	1708,3	+31%
Créances nettes sur l'Etat	-170,5	63,9	597,2	-
Crédits à l'économie	1304	1240,3	1111,1	-10%
Masse Monnaie	2191,8	2180	2030,2	-7%
Monnaie fiduciaire	402,3	370,4	358,5	-3%
Dépôts	1789,5	1809,6	1671,7	-8%

Source : Estimations Préliminaires Beac

En effet, les avoirs extérieurs nets se sont fortement contractés, passant de 1303,8 milliards de FCFA à fin 2014 à 460,1 milliards de FCFA en décembre 2016. Par conséquent, le taux de couverture extérieure de la monnaie a perdu 28 points au cours de la période de référence, pour avoisiner à 60% en décembre 2016.

Les crédits intérieurs ont enregistré un raffermissement, essentiellement tirés par la forte hausse des créances nettes sur l'Etat, passant de -170,5 milliards de FCFA en décembre 2014 à +63,9 milliards de FCFA en décembre 2015 et 597,2 milliards de FCFA en décembre 2016. Les crédits à l'économie quant à eux, se sont contractés de 10% à 1111,1 milliards de FCFA en décembre 2016.

1.5 L'emploi et les prix

L'emploi

Entre 2009 et 2014, l'emploi au Gabon avait progressé de 47,5% en glissement. Dans la fonction publique, les fonctionnaires ont vu leur nombre augmenter de 49,6% tandis que les effectifs des sociétés, ont progressé de 44,6% sur la même période.

Cependant, le ralentissement de l'activité économique observé depuis 2015 a eu un impact négatif sur le marché de l'emploi, essentiellement dans le secteur privé, où on a enregistré une baisse des effectifs de 2,6% en 2015. Les secteurs les plus affectés sont le pétrole (-16,2%), les BTP (-18,7%), les transports et télécommunication (-3,4%) et les autres industries (-9,8%), malgré les hausses dans les secteurs du bois et de l'agriculture. En

2015, le nombre d'employés du secteur public a quasiment stagné (+0,1).

Les prix

Jusqu'en 2013, le Gabon a maintenu son taux d'inflation en dessous du critère de convergence CEMAC, établi à 3%. Cependant, en 2014, les prix au Gabon ont fortement cru (+4,7%), suite la hausse des prix des biens et services fondamentaux tels que le logement et l'électricité (+7%), le transport (+4,8%) et l'habillement (+9,8%).

En 2015, l'inflation a été négative (-0,3%) à la suite de la baisse du coût du logement, des télécommunications et des services et biens de santé.

Sur la base de l'observé des onze premiers mois de l'année, le taux d'inflation, évalué à partir de l'évolution de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), se situerait à 1,1% en 2016 contre -0,3% l'année précédente. Cette évolution est liée aux efforts déployés par les autorités en termes de maîtrise de l'inflation à travers le maintien de la politique de « lutte contre la vie chère ».

2- Des efforts d'ajustement et de réformes qui ont permis de contenir les effets de la crise

Face à la dégradation du contexte économique international et aux effets négatif sur le cadre budgétaire, monétaire et la position extérieure, le Gouvernement a initié un ensemble de mesures visant à résorber les déséquilibres. Parmi celles-ci, figurent la rationalisation et la baisse des dépenses courantes, la mise en place d'un Fonds de stabilisation en vue de prévenir les conséquences d'un nouveau retournement de conjoncture et la suppression des subventions sur les produits pétroliers.

La réduction des dépenses

Face à la baisse des recettes budgétaires occasionnée par la réduction des prix du pétrole, le Gouvernement a ajusté à la baisse le niveau de certaines dépenses. En effet, la loi de finances rectificative 2014 a été l'occasion de réduire de près de 50% le niveau des dépenses publiques d'investissement comparativement au niveau affiché dans la loi de finance initiale 2014. Ensuite, en 2015, les dépenses budgétaires se sont inscrites en repli de 14,0% par rapport à l'année 2014, suite à une réduction de 30,1% des investissements publics. Il importe également de relever les efforts consentis en 2015 pour contenir les dépenses sur les Biens et Services (-9%) ainsi que celles sur les transferts et subventions (-21%). La hausse de 6,4% enregistrée en 2016 résulte de la progression des investissements en vue de faire face aux investissements liés à l'organisation de la CAN.

La suppression des subventions sur les produits pétroliers.

Entre 2011 et 2015, les montants de la subvention liée à la consommation des produits pétroliers et au Soutien à l'Activité du Raffinage (SAR) a fortement augmenté, dépassant même 220 milliards de FCFA en 2013.

Afin de réduire la charge sur le budget de l'Etat de la subvention liée aux produits pétroliers, le Gouvernement a décidé en février 2015 de supprimer les subventions sur l'essence et le gasoil vendus sur le territoire national, tout en maintenant celles relatives au pétrole lampant et au gaz butane, compte tenu de leur impact social. La mise en œuvre de cette décision a été effective en février 2016. A fin 2016, la subvention ne devrait représenter que 45 milliards de FCFA et 19 milliards en 2017.

La mise en place d'une caisse de stabilisation

Dans un contexte de forte variabilité des prix du pétrole et pour mieux stabiliser le financement des projets d'investissements, le Gouvernement a décidé en 2015, de créer une caisse de stabilisation des recettes pétrolières. Le gap (si positif) entre le prix réel de vente et le prix projeté

dans la loi de finances permet d'alimenter la « caisse de stabilisation ». Notons que le Gabon est le premier pays dans la zone CEMAC, à mettre en place un tel mécanisme. Néanmoins, l'évolution de la conjoncture n'a pas permis une alimentation significative de ce Fonds.

3- Un nouvel élan de réforme est nécessaire pour relancer l'économie

La baisse des prix du pétrole a entraîné une dégradation de l'équilibre des finances publiques, qui s'est fait ressentir sur la commande publique et s'est traduite par un ralentissement de la croissance économique. Cette dernière est ainsi passée d'une moyenne de 6,3% sur la période 2010-2013 à 3,9% en 2015 et 2,9% projetée en 2016.

Dans le même temps, on observe une dégradation des comptes monétaires avec une forte contraction des réserves extérieures ainsi qu'une détérioration des comptes extérieurs.

Ces performances économiques ne permettent pas de faire baisser significativement le taux de chômage et d'atteindre efficacement les principaux objectifs du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE).

Compte tenu de cette situation, le gouvernement a entrepris d'impulser une dynamique nouvelle au cours des 3 prochaines années, à travers des mesures de relance qui consacrent l'ajustement budgétaire, le développement des infrastructures, le renforcement de la compétitivité des filières, l'amélioration du cadre des affaires et la promotion de l'initiative privée comme leviers de la diversification et de la transformation de l'économie.

Outre le renforcement de l'efficacité de la dépense publique par une utilisation plus rationnelle des ressources budgétaires, le plan de relance vise non seulement à assurer une croissance durable et inclusive capable de transformer en profondeur notre économie, mais également à relancer l'investissement à travers une plus grande implication du secteur privé.



CHAPITRE 2

2017 – 2019 : UN PLAN DE RELANCE DE
L'ECONOMIE POUR ACCELERER LA
TRANSFORMATION DU PAYS



Le Plan de Relance de l'Economie sur la période 2017 – 2019 poursuit les objectifs suivants :

- **Rétablir durablement l'équilibre des finances publiques**, en :
 - ramenant le **déficit budgétaire à un niveau inférieur à 3% du PIB dans les trois ans**,
 - sortant progressivement d'une dépendance trop importante des finances publiques aux recettes pétrolières, en **faisant passer les recettes non pétrolières de 12,5% à 16,3% d'ici à 2019** ;

- **Maîtriser le niveau d'endettement public du pays**, en le maintenant sur la période 2017 – 2019 à **40% du PIB**.

- **Redynamiser la création de richesses et d'emplois**, en :
 - ramenant le **taux de croissance** du PIB au niveau cible de **5% d'ici à 2019** ;
 - créant au moins **30 000 emplois** dans le secteur privé en trois ans ;
 - renouant avec un **solde positif de la balance des paiements**, avec une valeur des exportations gabonaises supérieure à la valeur des importations
 - renforçant durablement la compétitivité des filières moteur de croissance, dans le cadre d'une relation partenariale inédite entre le secteur privé et le secteur public.

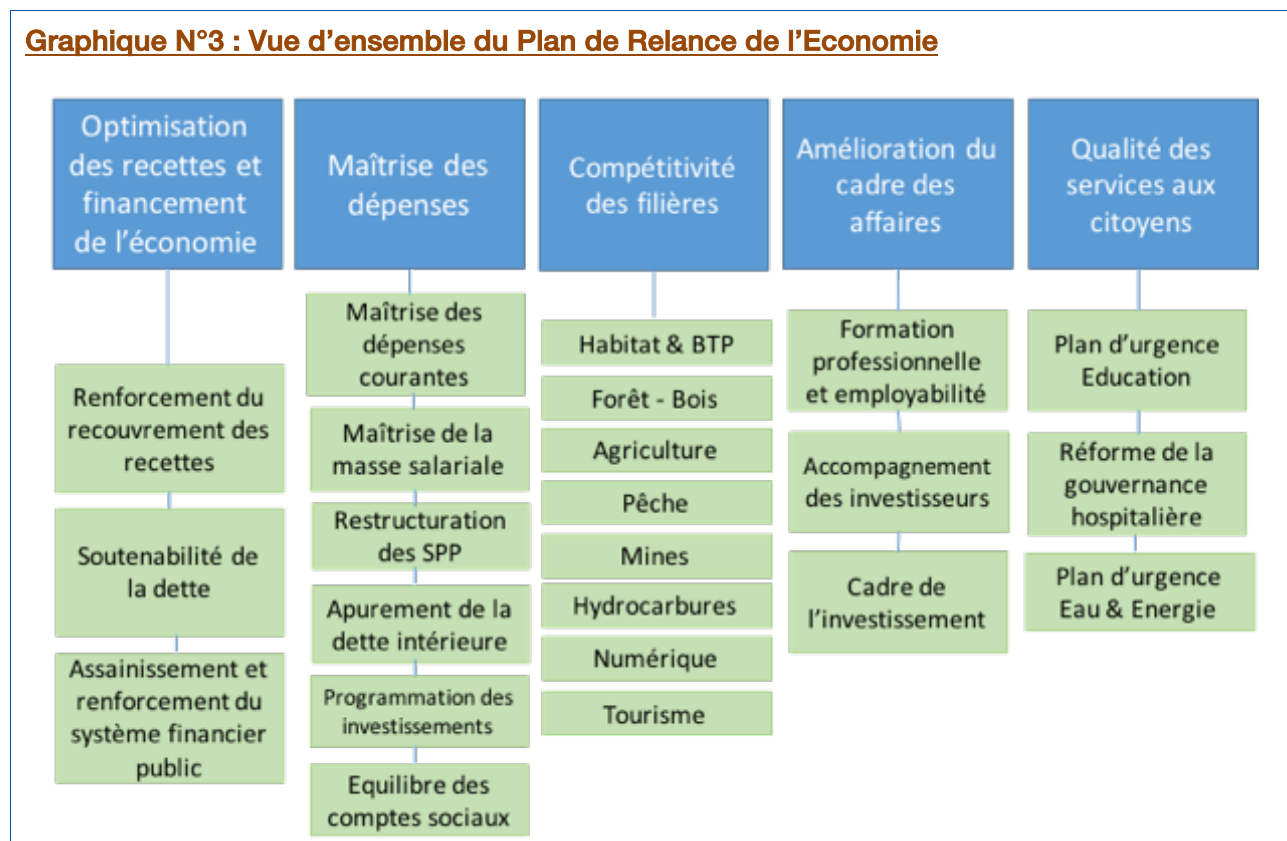
- **Réduire la pauvreté et améliorer le bien-être des population**, en :
 - **réduisant de 100 000 le nombre de Gabonais Economiquement Faibles** (adulte dont le niveau de revenu est inférieur à 150 000 FCFA par mois)
 - Améliorant les conditions d'apprentissage d'au moins **8000 élèves**, en construisant plus de 160 salles de classe
 - Améliorant les conditions d'apprentissage de **15 000 étudiants en enseignement supérieur et formation professionnelle**, à travers la réhabilitation des 3 universités et la mise en service ou réhabilitation de près d'une dizaine de centres de formation professionnelle.
 - Améliorant les soins de santé via la réforme de la gouvernance du dispositif national de santé
 - Optimiser l'ensemble des services administratifs aux citoyens et le pilotage des politiques publiques, par la **mise en place de l'identifiant numérique unique** des personnes physiques, morales et du patrimoine.
 - Garantir la continuité de l'approvisionnement en eau et en électricité des grands centres urbains.

Pour atteindre ces objectifs, les axes stratégiques du PRE s'articulent autour de cinq programmes d'actions phares :

- l'optimisation des recettes et le financement de l'économie ;

- la maîtrise des dépenses publiques ;
- le renforcement de la compétitivité des filières
- l'amélioration du cadre des affaires
- la qualité des services aux citoyens.

23 groupes projets, qui réunissent des actions autour d'une thématique cohérente, sont rattachés à ces cinq programmes phares, comme décrit dans le graphique ci-dessous :



Pour réussir ce programme d'actions ambitieux, le Plan de Relance de l'Economie a été bâti autour de quatre grands principes :

1. **Garantir l'orthodoxie de gestion** : le déséquilibre des finances publiques s'explique en partie par le non-respect des règles de gestion publique inscrit en droit public gabonais, dans la passation des marchés publics, la gestion des projets d'infrastructures, la gouvernance des services publics personnalisés, la collecte des recettes publiques. Aussi, le respect scrupuleux des règles de bonne gestion et le renforcement, au besoin, des règles garantissant l'orthodoxie de gestion, est un principal cardinal qui oriente les actions du Plan de Relance de l'Economie. Leur application et strict respect contribuera au rétablissement de l'équilibre des finances publiques et au renforcement de la confiance dans la signature et les engagements de l'Etat.

2. **Promouvoir les solutions innovantes** de financement et de gestion des politiques publiques : les contraintes de trésorerie de l'Etat ne doivent pas conduire au renoncement de l'action publique. Au contraire, elles doivent pousser à identifier des solutions innovantes qui apporteront des gains de productivité à l'action publique (ex : mise en place de l'identifiant numérique unique), élargiront le panel de solutions de financement à sa disposition (ex : recours accru et mieux régulé aux Partenariats Publics Privés) et, de manière générale, amélioreront la performance de l'action publique et la qualité des services rendus aux citoyens.
3. **Renforcer l'impact social de l'action publique** : le plan de relance de l'économie vise à améliorer la qualité de vie des citoyens gabonais et ainsi à renforcer le pacte social national. Aussi, les actions du PRE seront systématiquement priorisées en fonction de leur impact sur le bien-être immédiat des Gabonais(es). La mise en œuvre des actions privilégiera également les solutions ayant le plus d'effets sur la création d'emplois locaux et l'amélioration des conditions de vie de la population.
4. **Privilégier la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, la cohérence et la célérité de l'action**. La particularité du Plan de Relance de l'Economie est d'avoir conçu en détail un dispositif de mise en œuvre qui garantisse la mobilisation des parties prenantes clés à la réussite des actions, au sein de l'administration comme auprès du secteur privé et de la société civile. Ce dispositif s'inscrit dans un processus de travail rationalisé qui vise à concilier la collégialité à la cohérence et la célérité dans les prises de décisions et l'action.

Programme phare N°1 : Optimiser les recettes et le financement de l'économie

La politique du Gouvernement en matière de finances publiques a pour objectif final d'assurer l'équilibre des comptes tout en préservant une approche d'investissement favorable à la croissance économique. Les réformes décisives qui seront mises en œuvre permettraient de placer les finances publiques sur une trajectoire viable à moyen et long termes, en ramenant le déficit budgétaire à 3% à l'horizon 2019.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement va (i) renforcer le recouvrement des recettes intérieures, (ii) maîtriser les dépenses de fonctionnement et procéder à la repriorisation des dépenses d'investissement en faveur de celles ayant un impact significatif sur la croissance ainsi que (iii) consolider la soutenabilité de la dette.

1.1 Renforcer le recouvrement des recettes non pétrolières

Le poids des recettes non pétrolières passera de 12,5% du PIB en 2016 à 16,3% en 2019. En effet, le Gouvernement va mettre en œuvre des actions en vue de mobiliser davantage le potentiel de ses recettes propres. Ces actions vont porter sur (i) l'élargissement de l'assiette fiscale et la lutte contre la fraude, (ii) l'amélioration et la réorganisation des services de collecte des recettes, (iii) l'amélioration de l'action en recouvrement, (iv) le renforcement du contrôle interne et (v) la cession des participations de l'Etat au capital de certaines sociétés.

L'élargissement de l'assiette fiscale et la lutte contre la fraude

Cette mesure devrait permettre d'atteindre un plus grand nombre de contribuables, d'une part,

et de maîtriser les dépenses fiscales, d'autre part. Elles concernent aussi bien la fiscalité intérieure que de celle de porte.

Au niveau de la fiscalité intérieure, les actions visées portent sur (i) l'application du précompte IRPP au cordon douanier, la fiscalisation du patrimoine immobilier, (ii) la régulation du secteur informel par la poursuite des campagnes de sensibilisation et de taxation des contribuables exerçant dans les marchés et zones commerciales, (iii) les campagnes d'immatriculation à la TVA des opérateurs économiques, (iv) la mise en place des grilles d'analyse risques pour le contrôle fiscal, le remboursement de TVA et le recouvrement, (v) l'opérationnalisation de la brigade mixte de contrôle Impôt-Douanes, (vi) la spécialisation des brigades de vérification pour un contrôle par secteur d'activité et la poursuite du renforcement des capacités techniques des Vérificateur.

Au niveau de la fiscalité de porte, les mesures porteront notamment sur (i) l'assouplissement de 3 à 5 ans de la mesure d'interdiction d'importer les véhicules et (ii) la taxation de certains produits à l'exportation.

Outre ces mesures, le Gouvernement procédera à la révision de la liste des produits exonérés et la re-fiscalisation d'autres produits retenus au titre des actions visant la lutte contre la vie chère. Une évaluation des conventions fiscales préférentielles sera menée afin de cerner leur pertinence économique, en vue des possibles réaménagements. L'objectif est de réduire en 2017 et 2018 de manière significative le manque à gagner induit par les exemptions fiscales et douanières.

L'amélioration et la réorganisation des services

Le Gouvernement va poursuivre et achever la dématérialisation des déclarations et la sécurisation des impôts et taxes à travers le projet e-t@x. Ce système sera complété par la mise en place d'une procédure de paiement des impôts par téléphone mobile (projet mobit@x). Un système d'information commun à l'ensemble des régies financières et de sécurité sociale sera mis en place. Le gouvernement vise à **renforcer les capacités techniques et opérationnelles des services en charge du recouvrement**. De même, des actions seront mises en œuvre en vue d'apurer les régimes suspensifs dans tous les bureaux centraux des douanes.

Le renforcement du contrôle interne

Il s'agira au niveau de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects de rendre opérationnelle l'Inspection des Services. Au niveau de la Direction Générale des Impôts, l'objectif visé est de créer une Cellule stratégique et de réaliser des missions d'audit et de contrôle interne.

1.2 La soutenabilité de la dette publique

Le ratio d'endettement s'est dégradé comparativement au seuil stratégique fixé par les Autorités gabonaise à 40% du PIB. Il passe en effet de 16,9% du PIB en 2011 à 37,5% du PIB en 2015, même s'il demeure encore en dessous du seuil communautaire. Le Gouvernement entend maîtriser le niveau d'endettement autour du seuil actuel de 40% du PIB. Dans ce cadre, la politique d'endettement sera orientée vers des emprunts à maturité longue et à taux concessionnel. Les ressources mobilisées dans ce cadre seront essentiellement orientées au profit des secteurs sociaux, de la Santé, de l'Agriculture, des routes et des

infrastructures d'énergie. Parallèlement, le Gouvernement privilégiera le financement de ses projets stratégiques à travers des Partenariats Publics Privés à chaque fois que cela sera possible, en mobilisant ses instruments financiers comme le Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique, voire la Caisse des Dépôts et Consignation, pour porter l'investissement aux côtés des partenaires privés.

1.3 L'assainissement et le renforcement du système financier public

Le Gouvernement entend lever un emprunt public et solliciter des partenaires financiers privés pour apporter une solution durable à la situation critique connue par trois banques publiques : la Banque Postale, la Banque de l'Habitat du Gabon et la Banque Gabonaise de Développement. Ces banques ont été placées sous administration provisoire par la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC) au regard des difficultés qu'elles rencontrent. Le Gouvernement veillera à la reconstitution des avoirs des épargnants de ces trois banques, à l'assainissement de leur bilan, ainsi qu'à la mise en place d'une structure publique unique dédiée au financement du développement.

La mise en place d'instruments sains et adaptés au financement de l'économie doit permettre de mieux faire face au contexte actuel de resserrement des conditions de financement sur les marchés de capitaux internationaux. La mise en œuvre du Plan de Relance requiert en effet une extension des leviers disponibles de financement de l'économie et des projets de développement.

Dans cette optique, le Gouvernement va s'atteler à mener les réformes suivantes :

- opérationnalisation d'une Caisse de Refinancement de l'Habitat ;
- mise en place d'une cellule PPP et renforcement des capacités de l'Etat dans la négociation et la gestion des Partenariats-Publics Privés ;
- mise en place d'un fonds de développement provincial et renforcement des modalités d'autofinancement des collectivités locales ;
- création d'un fonds de refinancement de PME/PMI avec l'appui de la Banque Islamique de Développement (BID).
- réforme du FGIS, de la GOC, de la CDC, de la SEM et de la Société de Patrimoine du Service Public, de l'eau potable, de l'énergie électrique et de l'assainissement dans le but que ces structures génèrent des revenus réguliers par la valorisation des actifs placés sous leur gestion ;
- réforme de la gouvernance et des modalités de financement du FNAS ;
- la promotion et l'encadrement des structures de microfinance dans le cadre de la stratégie nationale y relative;
- une meilleure régulation des structures de change manuel et de transferts d'argent;
- l'ouverture du capital des entreprises permettrait une animation et un développement du marché financier;
- l'assouplissement des mécanismes de refinancement des établissements de crédit dans le cadre de discussions avec la Banque des Etats de l'Afrique Centrale;
- l'amélioration du financement des PME à travers une approche de sélection des projets bancables ainsi que l'élaboration d'un plan d'action pour le développement des instruments financiers non bancaires (Affacturage, Crédit-Bail, Capital investissement) afin de diversifier les instruments de financement pour le secteur privé.

Parallèlement, il importe de rappeler que la politique du gouvernement vise à améliorer : (i) le taux de bancarisation ; (ii) l'efficacité du système de garantie ; (iii) l'information et la gestion du risque dans les opérations de crédit ; (iv) le développement des instruments financiers non bancaires au profit des entreprises et ; (v) le développement du marché financier.

Afin d'accompagner ses ambitions de transformation de la base productive de l'économie, le gouvernement entend promouvoir l'approfondissement du secteur financier à travers une amélioration du dispositif de gouvernance et d'inclusion financière. Aussi, les actions suivantes seront-elles envisagées :

Afin de renforcer l'implication du secteur privé dans le processus de transformation économique, **une cession des participations de l'Etat au capital des sociétés non performantes ou non stratégiques, sera réalisée.** Cette opération permettra d'ouvrir le capital aux opérateurs privés, de limiter la présence de l'Etat dans le secteur productif et de lui apporter des ressources supplémentaires. Des structures comme la SNI et la SNLS dans le logement, la SOGATRA dans le secteur pétrolier, la SNBG dans l'industrie du bois seront concernées.

2.1 La maîtrise des dépenses courantes

La réduction des déséquilibres des comptes publics sera obtenue par des efforts de maîtrise et de compression des dépenses courantes, tout en limitant celles d'investissement à un niveau compatible avec les ressources et la capacité d'absorption de notre économie.

Dans la suite de la suspension de certaines subventions en 2015 et 2016, cette stratégie veillera toutefois à préserver les dépenses sociales, tout en renforçant leur efficacité.

En effet, le mouvement de contraction des recettes de 30,8% du PIB en 2011 à 21,2% en 2015, ne s'accompagne pas d'une maîtrise des dépenses publiques. Ces dernières demeurent stables à 25% du PIB sur les deux périodes mentionnées, entraînant ainsi une dégradation du déficit budgétaire de 5,4% du PIB en 2011 à -7,4% du PIB en 2015.

Malgré la forte maîtrise des dépenses des subventions liées au carburant qui passent de 229,2 milliards de FCFA à 79,7 milliards de FCFA entre les deux périodes et la forte baisse des dépenses d'investissement (de 995,4 milliards de FCFA en 2011 à 423,4 milliards de FCFA en 2015), la stabilité des dépenses est due aux dépenses salariales dont le ratio en pourcentage des recettes fiscales (critère CEMAC) est passé de 41,2% à 65,7%.

Le programme du Gouvernement vise à rétablir la soutenabilité des finances à moyen et long termes en ramenant le déficit budgétaire à moins de 3% du PIB d'ici 2019. De ce fait, le Gouvernement va réduire ses dépenses et opérer une meilleure programmation de celles-ci. A ce titre, l'accélération de la mise œuvre en œuvre de la Budgétisation par Objectif de Programme (BOP) et, plus largement, des recommandations du FMI dans le cadre du

programme d'évaluation des finances publiques (PEFA).

Concernant les dépenses des biens et services, le Gouvernement va mettre en place une centrale d'achat en vue de l'égalité des chances d'accès à la commande publique et de la réduction des coûts. Par l'effet de la massification de la commande publique, le Gouvernement compte générer une économie d'au moins 10% sur les dépenses courantes de l'Etat d'ici 2019.

De même, des efforts seront consentis pour rationaliser les dépenses au titre des baux administratifs, maîtriser les consommations et dépenses en énergie et en eau de l'Etat, dans le cadre de la redynamisation des activités du Programme Efficacité Eau et Energie. Un effort en termes d'économie sera également demandé aux Institutions constitutionnelles.

Enfin, au titre des subventions, la subvention à la farine sera supprimée dès 2017.

2.2 La maîtrise de la masse salariale

L'objectif du Gouvernement est de ramener le niveau des dépenses liées à la rémunération des agents publics de 65% des recettes fiscales actuellement à moins de 40% des recettes fiscales d'ici au début de la décennie 2020.

Pour ce faire, le Gouvernement devra procéder sur la période 2017 – 2019 à une série de réforme permettant d'améliorer la maîtrise de cette dépense. Parmi elles, les premières orientations d'action concernent :

- le gel des recrutements de fonctionnaires en dehors des secteurs de services publics prioritaires (éducation, santé) ;

- la mise à la retraite systématique des 1200 agents et des contractuels ayant atteint l'âge limite ;
- l'assainissement du fichier de la solde notamment par l'éradication des situations de double solde et des emplois non conformes aux règles de recrutement fixées par le statut général de la fonction publique ;
- l'audit de la perception de la prime de logement et de l'indemnité de transport ;
- le plafonnement/encadrement des salaires des dirigeants et mandataires sociaux de structures publiques ;
- l'encadrement des fonctions de cabinet;
- l'identification des agents en position de mise à disposition avec solde.

Ces mesures devraient se traduire en année pleine par un gain de l'ordre de 20 milliards de FCFA. Par ailleurs, le Gouvernement va réactiver le dispositif de départs volontaires des fonctionnaires après avoir repensé le modèle économique du processus, en vue de s'assurer de son efficacité. Pour toutes ces réformes, les Autorités bénéficieront de l'assistance technique de la Banque Mondiale.

S'agissant de la Main d'œuvre non permanente (MONP), les recommandations du Contrôle d'Etat seront mises en œuvre pour une meilleure gestion de cette catégorie d'agents du secteur public.

2.3 La restructuration des Services Publics Personnalisés

Les Services Publics Personnalisés (SPP) désignent des organismes publics assurant une mission de service public et jouissant d'une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat. Bien que ce statut existe depuis les années 1980, leur nombre s'est multiplié au cours de la dernière décennie.

Cette multiplication des SPP, et notamment des agences publiques, ne s'est pas toujours accompagnée du respect des règles de gouvernance de ces structures, ni de la mise en place d'un contrôle de gestion et d'évaluation de la performance rigoureux.

La rationalisation des dépenses de transferts et subventions passera d'une part par la révision des subventions accordées, sur la base de l'évaluation des rapports d'activité et états financiers des SPP et, d'autre part, l'assujettissement de ces subventions à un contrat de performance.

Le Gouvernement procédera à la rationalisation des Services Publics Personnalisés qui n'ont pas prouvé leur efficacité ou la capacité à avoir un modèle économique qui leur garantisse un minimum d'autonomie de financement. A ce titre, les actions suivantes seront engagées :

- Supprimer l'ACCOPA, l'ORIAM et l'ONALA pour créer l'Agence Gabonaise de Développement Agricole, ainsi qu'un Conseil National de Régulation Agricole (structure paritaire public / privé) ;
- Fusionner l'ANINF et TDG ;
- Réformer la SPIN ;
- Réformer l'ANUTTC pour recentrer l'agence sur la fonction d'exécution et lui enlever les responsabilités de planification, pour une plus grande efficacité dans l'attribution des titres fonciers ;
- Réformer l'ANAC et sortir de la black liste de l'UE et de l'OACI.
- suppression des fonds sectoriels n'ayant pas prouvé leur efficacité ;

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle loi sur la concurrence, l'Autorité Nationale de la Concurrence qui sera créée

donnera son avis au Gouvernement sur l'octroi de toute nouvelle subvention.

2.4 L'apurement de la dette intérieure et extérieure

Les contraintes de trésorerie inhérentes à la baisse des recettes publiques se sont traduites par l'accumulation des arriérés aussi bien sur la dette intérieure que sur la dette extérieure. Le Gouvernement s'engage à les apurer. La stratégie nationale d'apurement de ces arriérés combine une restructuration de la dette publique extérieure, un nouvel audit des instances du Trésor, une titrisation partielle de la dette intérieure, un emprunt public et un dialogue renforcé avec les opérateurs privés, afin d'arrêter un calendrier concerté d'apurement progressif de ces dettes.

Ainsi, il s'agira donc de procéder à la titrisation d'une partie de la dette domestique après un audit de cette dernière. Ensuite le Gouvernement instaurera un dialogue avec les opérateurs privés permettant d'aboutir à des accords avec les différents regroupements d'entreprises sur un moratoire sur la dette intérieure et au respect des engagements financiers ainsi pris.

Dans le même temps, des efforts pour le respect des engagements extérieurs seront maintenus. Dans ce cadre particulièrement, une partie de l'appui budgétaire attendu des partenaires économiques et financiers internationaux sera affectée à l'apurement des arriérés de dette extérieure. Parallèlement, le Gouvernement va négocier avec les partenaires extérieurs en vue de la restructuration de sa dette extérieure.

Les disfonctionnements intervenus dans le mécanisme de TVA se traduisent actuellement par une importante accumulation d'arriérés.

Pour mettre fin à cette accumulation, un compte TVA sera ouvert à la Banque Centrale et permettra de rembourser la TVA courante.

S'agissant des arriérés de crédit de TVA, des négociations seront menées avec des entreprises pour apurer le stock en cours sur une période de 3 ans.

2.5 La programmation triennale des investissements publics

Au titre des dépenses d'investissement, le Gouvernement a élaboré concomitamment au Plan de Relance de l'Economie une programmation triennale des dépenses d'investissement publics sur la période 2017-2019.

La programmation triennale des investissements fait suite à un état des lieux de l'ensemble des engagements financiers de l'Etat sur des investissements publics. Cet état des lieux a permis de constater que le niveau des engagements pris par l'Etat sur des projets d'investissements dépassait sa capacité financière réelle sur les trois prochaines années.

Aussi, le Gouvernement a procédé à une re-priorisation des investissements, tenant compte des critères d'avancement des projets déjà engagés, d'impact social et économique de ces projets, d'équilibre territoriaux, de respect du cadre de préparation des projets (existence d'étude de faisabilité revue par les services de l'Etat, contrôle des prix, appel d'offre public), de plan de financement attractif.

En tenant compte des orientations stratégiques du Plan de Relance de l'Economie et du cadrage macroéconomique et budgétaire triennal, la programmation triennale des investissements clarifie les engagements de l'Etat au titre des investissements publics.

Dans l'optique d'une gestion orthodoxe des dépenses publiques en investissements, le Gouvernement s'engage à réduire le nombre de marchés publics attribués par entente directe avec l'objectif qu'ils n'atteignent pas plus de 15% de la valeur globale des marchés publics, comme le prévoit le code des marchés publics. Ces dernières années, les ententes directes ont toutefois représentées près de 70% de la valeur totale des marchés publics. Pour atteindre cet objectif, les procédures d'exception et d'urgence souvent invoquées, vont être mieux précisées et mieux encadrées. Enfin, le seuil de sous-traitance par les PME/PMI dans les marchés publics sera également respecté.

Graphique N°4 : Panorama des investissements retenus dans la programmation triennale



1. Finalisation des travaux routiers prioritaires :

- Tronçons RN1
- Port-Gentil – Omboué
- Ovan – Makokou
- Alembé – Lastourville
- Voiries de Libreville



2. Travaux d'assainissement et de voiries urbaines à Port-Gentil et Libreville



3. Programme de construction d'écoles et salles de classe à Libreville et Port-Gentil (AFD)



4. Programme de construction des centres de santé de proximité (AFD)

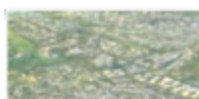


5. Travaux de construction de barrages hydroélectriques :

- Chutes de l'Impératrice (+80 MW)
- Ngoulmendjim (+73 MW)
- Dibwangui (+30 MW)
- Réseau de transport d'électricité



6. Programme national de construction d'établissements de formation professionnelle



7. Aménagement des Zones d'Aménagement Concertées prioritaires de Libreville et Port-Gentil /

- Elaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement Urbains et Plans d'Occupation des Sols des capitales provinciales



8. Sécurisation de l'approvisionnement en eau de Libreville :

- Usine de traitement d'eau
- Canalisations

La finalisation des tronçons routiers prioritaires : Le Conseil Présidentiel sur les Infrastructures d'avril 2017 a retenu pour principe de trouver des financements externes à taux conventionnés et inscrits de manière soutenables dans la programmation budgétaire, pour l'ensemble des projets routiers jugés prioritaires de l'Etat, afin d'en garantir l'exécution diligente.



Aussi, les projets routiers faisant l'objet d'un financement sur ressources propres du budget de l'Etat verront leur modèle de financement remanié et, pour certains, seront reprogrammés dans le temps.

Sur la période 2017 – 2019, la priorité a été donnée à la finalisation de la « route économique » (linéaire du Transgabonais), notamment la Route Nationale 1 qui relie Libreville et la province de l'Estuaire au reste du territoire national, puis la Route Nationale 3 qui permet d'accéder à Franceville, en passant par Lastourville dans l'Ogooué-Lolo. L'Etat entend restructurer le modèle de financement des différents tronçons routiers (PK5 – PK12 ; PK12 – Ntoun ; Ntoun – PK75) afin de s'assurer de la mobilisation diligente des ressources nécessaires à la finalisation de cette route stratégique. Dès 2017, le nouveau

modèle de financement sera bouclé afin de garantir que l'ensemble des travaux soient terminés avant 2019.

Le Gouvernement fait également du bitumage de la RN3, notamment sur le tronçon reliant Alembé – Mikouyi - Carrefour Leroy – Lastourville, une priorité des trois prochaines années. Le bitumage de ce tronçon doit permettre de finaliser la route économique du corridor d'infrastructures dit du Transgabonais, reliant Libreville à Franceville. Une solution de financement extérieur conventionné sera négociée pour la réalisation de cet axe prioritaire du Schéma Directeur National des Infrastructures.

Enfin, des négociations seront également engagées dans le cadre de la coopération avec la République populaire de Chine pour le financement du tronçon Ovan – Makokou.

Les routes Port-Gentil – Omboué et Forasol – Mbega, dans l'Ogooué – Maritime, bénéficient déjà de financements extérieurs préférentiels de la part de China Export-Import Bank. Elles continueront à s'exécuter et seront terminées d'ici à 2018.

Au total, la finalisation de ces routes nationales prioritaires ajoutera 600 km au linéaire bitumé existant d'ici à 2019, soit pratiquement autant que ce qui a été réalisé lors du précédent septennat (672 km), mais à un coût mieux maîtrisé. En 10 ans, l'Etat Gabonais aura bitumé plus de routes nationales que ce qui avait été fait depuis l'indépendance (900 km de routes nationales bitumées en 2009).

Les autres chantiers routiers initiés et financés sur ressources propres gabonaises et considérés non prioritaires sur la période 2017 – 2019 feront l'objet de procédures de restructuration de leur plan de financement, pour assurer leur soutenabilité. C'est le cas de tronçons comme Ndende – Tchibanga (91 km) ou encore Moanda – Bakoumba (30 km).

Par ailleurs, le Ministère des Infrastructures sollicitera le secteur privé pour la mise en place de partenariats innovants, visant à la **construction de 14 centres de pesage / péages sur les principaux axes routiers économiques du pays**. Ces stations généreront des revenus qui faciliteront l'entretien routier et la construction de nouvelles routes. Des conventions de PPP dans ce sens seront signées durant la période 2017 – 2019.

Les travaux d'assainissement et de voirie urbaine à Port-Gentil et Libreville sont également une priorité du programme triennal d'investissement. Ces travaux visent l'amélioration du cadre de vie et du



bien-être des 850 000 habitants des deux principales villes du pays. Ces travaux s'inscrivent dans la logique de rationalisation de l'ordre urbanistique de ces villes, et s'intégreront dans le cadre des Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain de ces deux villes, qui seront également réalisés durant la période 2017 – 2019.

A Libreville, les travaux porteront sur le bitumage de plus de 100 km de voiries urbaines secondaires dans les quartiers populaires. Le volet assainissement concernera l'aménagement prioritaire sur la période 2017 - 2019 des bassins versants de Nzeng-Ayong, de Lowe – IAI et de Terre Nouvelle. L'aménagement du bassin versant de Gué-Gué fera l'objet d'une reprogrammation, en accord avec le bailleur. Le plan d'investissement triennal prévoit également des ressources pour la finalisation de la station de traitement des eaux usées d'Angondjé, la construction d'un

ouvrage d'assainissement à Plein-Ciel et d'un autre à Nzeng-Ayong, ainsi que le curage des autres canaux de Libreville, Owendo et Akanda, avec l'installation de grilles pour les lits de rivière.

A Port-Gentil, les travaux consistent à aménager neuf canaux de canalisation des eaux pluviales. Cette infrastructure mettra fin aux inondations qui, chaque année, causent des désagréments très importants à la population. Dans le cadre d'une convention de financement avec l'Agence Française de Développement, près de 60 milliards de FCFA seront investis les trois prochaines années pour mener à bien ce chantier qui redéfinira l'urbanisme de la capitale économique gabonaise.

Afin de surmonter les problèmes de manque de classes et de mobiliers scolaires disponibles pour accueillir les élèves, qui a perturbé la rentrée scolaire 2016-2017, le Gouvernement entend mener dans



le cadre du PRE un **Plan d'Urgence de l'Education**, dont une dimension importante concerne des travaux d'infrastructure pour la construction ou l'extension d'établissements scolaires à Libreville et Port-Gentil, où le déficit entre le nombre d'étudiants et les infrastructures d'accueil est le plus important.

Une convention de financement signée avec l'AFD permettra durant la période triennale de **construire 160 nouvelles salles de classes, qui accueilleront et amélioreront les conditions d'apprentissage de 8000 élèves**. Le Gouvernement programmera également une enveloppe importante pour l'achat de table-bancs fabriqués au cluster du meuble de Nkok, afin d'améliorer le mobilier scolaire dans les établissements publics, tout en assurant des débouchés aux PME nationales de la troisième transformation du bois.

Le programme de construction de salles de classe lié au financement de l'AFD ne suffira pas à résorber le gap entre les nouvelles promotions d'élèves et les capacités d'accueil des infrastructures scolaires. Aussi, le Gouvernement mènera une promotion active des investissements privés directs ou dans le cadre de PPP pour la construction d'écoles répondant aux standards réglementaires. Des financements extérieurs préférentiels seront également sollicités auprès des bailleurs, et les pouvoirs publics travailleront à libérer des emprises foncières en milieu urbain pour accueillir ces futurs établissements scolaires.

Après des investissements conséquents lors du précédent septennat pour la construction de nouveaux hôpitaux, le Gouvernement entend privilégier pour les trois prochaines années la **construction de centre**

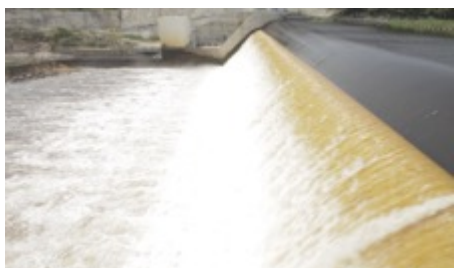


de santé de proximité, afin de renforcer la base de la pyramide sanitaire et améliorer la qualité des services de santé de proximité aux populations.

Une trentaine de centres de santé seront construits sur la période, à Libreville et Port-Gentil. Ces centres de santé permettront de prendre en charge les consultations et traitement courants de la médecine généraliste, ce qui aura pour effet de soulager les services des centres hospitaliers universitaires, qui pourront se concentrer sur leurs spécialités. Cet investissement prioritaire s'inscrit dans la volonté des autorités d'améliorer significativement la qualité des services de soins délivrés à la population.

La **construction de barrages hydroélectriques** demeure une priorité gouvernementale. La disponibilité de l'énergie est un impératif pour le bien-être des populations qui ont besoin d'avoir accès à l'électricité de manière continue et à prix compétitif, en milieu urbain comme en milieu rural. C'est également un impératif pour la compétitivité économique du pays, le renforcement du tissu industriel étant en grande partie conditionné par l'augmentation de la production énergétique.

La construction des barrages hydroélectriques est très intensive en capital. Aussi, le Gouvernement privilégie des Partenariats Publics Privés pour les financer. Dans ce cadre, un partenariat avec Eranove



va permettre le démarrage en 2018 de la construction des barrages de Ngoulmendjim dans l'Estuaire (+73 MW) et de Dibwangui dans la Ngounié (+30 MW). Un autre PPP signé avec le fonds d'investissement Meridiam permettra l'extension aval du barrage de Kinguélé dans l'Estuaire, pour une augmentation des capacités de production de l'ordre de 30 MW.

Pour faire face à la hausse de la demande des ménages et des entreprises, l'Etat a également souscrit un emprunt auprès de China Export-Import Bank, pour la construction du barrage des Chutes de l'Impératrice dans la Ngounié (+80 MW), dont les travaux démarreront en 2018. A partir de 2020, cette convention prévoit également le lancement des travaux relatifs à la construction du barrage de Fé 2 (46 MW), dans le Woleu-Ntem. Au total, **ces différents projets qui s'appuient sur des conventions de financement établies, permettront d'augmenter les capacités de production nationales de 260 MW**, soit plus que lors du précédent septennat (+242 MW), qui représentait déjà une augmentation significative au regard de la production totale d'énergie en 2009 (369 MW).

Les conventions de financement avec les partenaires privés et les bailleurs prévoient également le renforcement des lignes de transport électrique entre les lieux de production et les centres urbains de consommation. Un important réseau interconnecté devrait ainsi relier la Ngounié à la province de l'Estuaire, permettant d'alimenter la zone de Nkok et Libreville.

Le Gouvernement financera également dans le cadre du programme triennal des infrastructures l'étude de faisabilité technique, économique et environnementale du barrage hydroélectrique de Booué, qui présente le plus fort potentiel de production au Gabon, estimé au minimum autour de 400 MW. Sur la base de cette étude de faisabilité, l'Etat engagera des discussions avec des partenaires privés pour la mise en place d'un Partenariat Public Privé structurant pour l'indépendance énergétique du Gabon, la compétitivité de son économie et l'accès universelle à l'électricité.

Dans le domaine du transport et de l'amélioration de la chaîne logistique du pays, la réhabilitation du Transgabonais est un chantier prioritaire du programme triennal. 26 milliards de FCFA seront mobilisés



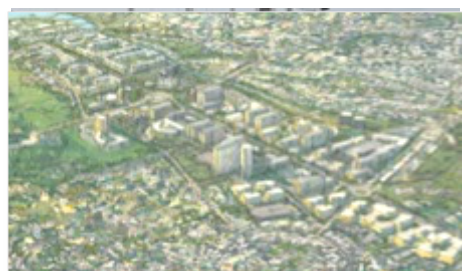
directement par l'Etat, dans le cadre d'une convention de financement avec l'AFD, pour remettre à niveau l'infrastructure du rail gabonais.

Parallèlement à cet investissement consenti par l'Etat, la société concessionnaire de la ligne de chemin de fer, la SETRAG, investira également pour la rénovation de la superstructure

(ballast, traverses et rail). Ces différents travaux visent à sécuriser le déplacement ferroviaire des marchandises et des personnes sur cet axe économique central pour le pays, et améliorer la productivité des circulations, qui doit passer de 8 à 16 trains pouvant circuler chaque jour sur la ligne. Les travaux démarreront sur la période 2017-2019 mais ne s'achèveront qu'en 2023.

Dans sa volonté de renforcer la qualité de la dépense publique en infrastructures, le Gouvernement a prévu un budget significatif dédié à la réalisation d'études de faisabilité technique et financière pour les infrastructures susceptibles d'être financées par des partenariats publics-privés. 13 milliards de FCFA ont été dédiés aux études sectorielles, initiative inédite dans la gestion publique au Gabon. Ces études porteront sur les conditions de faisabilité de tronçons routiers (Alembé – Lastourville ; Makokou – Okondja ; Kougouleu-Medouneu-Sam-Bibasse ; Ombooué-Yombi ; Franceville-Andjogo-Okondja ; Ntoun-Cocobeach), sur des infrastructures d'assainissement comme le centre d'enfouissement et de traitement des déchets du PK27, ou encore l'extension du réseau de chemin de fer.

Plusieurs études financées sur fonds publics porteront sur le **cadre d'aménagement urbain**. Ainsi, le programme triennal financera l'élaboration de Schéma Directeurs d'Aménagement Urbains pour l'ensemble des capitales provinciales. Les villes de Libreville et Port-Gentil se verront également dotées



de Plan d'Occupation des Sols précis, qui encadreront l'ensemble des constructions et des aménagements urbains, quartier par quartier, en respectant les principes d'aménagement urbains définis dans le *Smart Code*. Ces cadres de planification urbaine, prévus par la nouvelle loi portant réglementation de l'urbanisme, adoptée en 2017, seront appliqués avec rigueur. Ils permettront notamment de localiser des emprises foncières pour la promotion des

investissements dans les secteurs sociaux clés (éducation, santé), pour les projets économiques prioritaires, mais surtout pour la promotion auprès de grands promoteurs immobiliers de Zones d'Aménagement Concertés dans les agglomérations de Libreville et de Port-Gentil. Les ZAC s'inscrivent dans le cadre de PPP pour la création de nouveaux quartiers qui contribuent de manière déterminante à l'offre de logement, y compris de logements sociaux.

Le programme triennal d'investissement laisse une large part à l'investissement privé dans le cadre de partenariats publics privés. Tenant compte des ressources publiques limitées, le Gouvernement entend privilégier cette solution innovante de financement pour toutes les infrastructures génératrices de revenus directs. Plusieurs projets démarrés ou conçus avec un plan de financement exclusivement porté par les ressources propres budgétaires ont ainsi été reprogrammés dans le cadre de PPP. Pour certains, des partenaires privés ont déjà été identifiés. Pour une part encore plus importante, le Gouvernement devra convaincre de nouveaux partenaires à co-investir à ses côtés pour la finalisation ou le démarrage des travaux des infrastructures considérées comme stratégiques et prioritaires.

Au titre des infrastructures financées sur ressources propres, considérées comme stratégiques mais dont le modèle de financement devrait évoluer vers des PPP, avec une forte implication d'opérateurs privés dans l'investissement initial puis l'exploitation du projet, plusieurs centres de formations professionnels, écoles d'enseignement technique ou supérieur sont concernés.



C'est le cas de l'Ecole du Bois de Booué, de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Makokou, du Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement agricole de Mouila, de l'Ecole des métiers agricoles d'Oyem (ancienne Ecole Nationale du Développement Rural), du

lycée technique de Bikélé, de l'Ecole du tourisme du Cap-Esterias, du centre d'expérimentation aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration de Nzeng-Ayong (hôtel Héliconia), ou encore de l'Ecole Supérieure de Commerce de Port-Gentil.

En suivant le modèle des centres de formation professionnelle comme l'Institut du Pétrole de Port-Gentil ou l'Ecole des Mines et de la Métallurgie de Moanda, des conventions PPP seront signées avec des opérateurs des filières économiques concernées par la spécialisation des différents établissements, dans un modèle qui leur laisse une large part dans la définition du programme pédagogique, l'accueil des étudiants en apprentissage pratique par les entreprises du secteur.

Par ailleurs, l'Etat mobilisera sa contrepartie financière dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Chine visant à la **création de trois nouveaux Centres de Formation Professionnelle et de Perfectionnement à Nkok, Franceville et Port-Gentil**, dans les métiers de la mécanique, de la logistique ou encore de la construction. Ces CFPP devraient accueillir dès 2020 plusieurs milliers d'étudiants en apprentissage.

Plusieurs partenaires au développement comme la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, ont signé ou entendent signer des conventions de financement préférentiel pour soutenir l'employabilité des jeunes au Gabon et améliorer les conditions d'apprentissage dans les centres de formation professionnelle. Ces ressources, intégrées dans la programmation triennale des investissements, vont contribuer à rééquiper les plateaux techniques et réhabiliter les centres de formation professionnel et lycées techniques existant, renforcer et étendre les programmes d'employabilité comme « Un jeune = un métier », ainsi que réformer les curricula de formation et développement de programmes d'apprentissage dual, avec 4 jours d'immersion en entreprises des apprenants et un jour de cours théorique en classe.

Le projet de construction d'une usine de traitement d'eau à Kango, nécessaire à la sécurisation de l'approvisionnement en eau de Libreville, devrait également être financée dans le cadre d'un PPP. Le



plan de financement initial de ce projet prévoyait de mobiliser les ressources propres gabonaises, puis un emprunt auprès d'une banque internationale. Le coût élevé du projet dans le contexte actuel de restriction budgétaire a conduit à privilégier une solution avec un opérateur privé capable de financer l'investissement initial puis d'exploiter cette infrastructure productive. Cette

solution devrait permettre à ce projet de voir enfin le jour, après plusieurs années de blocage faute de ressources. Le financement PPP concernera également les canalisations reliant Kango à Ntoundou pour l'acheminement de la production d'eau de l'usine.

Le Gouvernement poursuivra par ailleurs son programme d'investissement dans le cadre du véhicule de financement innovant de PPP, *Gabon Special Economic Zone* (GSEZ). Depuis sa mise en place en 2011, ce véhicule d'investissement commun entre l'Etat Gabonais et la société Olam, rejoint désormais dans l'actionnariat par l'*African Finance Corporation*, a investi 477 milliards de FCFA via son portefeuille de projet.

Graphique N°5 : Panorama des investissements PPP réalisés par GSEZ



La finalisation des quatre projets en cours de travaux du portefeuille GSEZ, décrits dans le graphique ci-dessus, mobilisera 587 milliards de FCFA, dont la majeure partie sera dépensée sur la période 2017 – 2019.

De nouveaux partenariats stratégiques catalytiques en matière d'investissements via PPP seront noués durant la période 2017 – 2019 avec des fonds d'investissements souverains ou privés, afin d'accélérer le niveau global des investissements et compenser la réduction partielle des investissements publics par un niveau d'investissements privés beaucoup plus soutenu, en direction d'infrastructures productives qui créent des richesses et contribuent au renforcement de la compétitivité globale de l'économie.

2.6 L'équilibre des comptes sociaux

Le régime gabonais de sécurité sociale est en difficulté en ce qui concerne le recouvrement des cotisations, la gestion des branches ainsi que la gestion de la couverture maladie.

En effet, en ce qui concerne la CNSS, en 2014, les cotisations perçues ont considérablement baissé en raison de la fermeture de près de 700 entreprises répertoriées. Ce défaut en ressources, couplé aux créances non recouvrées du fait principalement de la dette de l'Etat, la crise pétrolière et bien d'autres facteurs, causent un déficit financier au sein de la CNSS.

La CNAMGS dispose de trois fonds destinés à la couverture sanitaire des travailleurs du secteur privé (FONDS 1), des agents publics (FONDS 2), ainsi que des gabonais économiquement faibles (FONDS 3).

D'un côté, le fonds des agents publics connaît certaines difficultés ; principalement en raison des longs délais d'attente des versements des soldes et des longs délais de paiement de la contribution de l'Etat. Ces facteurs ont entraîné d'importants arriérés de paiements qui entraînent un déséquilibre du fonds. D'un autre côté, le FONDS 3 comprend 333 896 Gabonais économiquement faibles (GEF) assurés principaux, 1 299 conjoints et 237 621 enfants. Ce fonds est alimenté par la redevance sur la téléphonie mobile (remplacée depuis le 25 Mars 2017 par la contribution spéciale de solidarité) ainsi que par la taxe sur les transferts de fonds à l'étranger. Le principal défi de ce fond est le

nombre trop élevé d'assurés qui ne contribuent pas en termes de ressources et qui alourdissent la facture de l'assistance médicale.

Au regard de ces défis conjoncturels et structurels posés, l'objectif principal du PRE en ce qui concerne la sécurité sociale est de rétablir l'équilibre des comptes sociaux afin d'accroître la soutenabilité de l'assistance sociale. L'atteinte de cet objectif permettrait de diversifier les droits sociaux accordés par l'Etat. Pour atteindre cet objectif, le PRE projette :

- de garantir le reversement par l'Etat des cotisations sociales des agents publics ainsi que la contribution employeur, pour rétablir l'équilibre de gestion du FONDS 2 ;
- de procéder à un apurement de la dette de l'Etat vis-à-vis des organismes de sécurité sociale ;
- d'améliorer le recouvrement des cotisations par la mise en place d'un système d'information et de gestion entre la CNSS et les opérateurs économiques ;
- de redéfinir la notion de Gabonais Economiquement Faibles, afin de rendre plus restrictive l'homologation à ce statut et procéder à un apurement du fichier des GEF ;
- de créer un FONDS 4 pour les travailleurs indépendants, les artisans et plus globalement le secteur informel.

Programme phare N°3 : Renforcer la compétitivité des filières

« moteur de croissance »

Le Plan de Relance de l'Economie vise à accélérer la diversification économique du Gabon, développant des filières qui équilibrent la contribution actuelle au PIB des secteurs rentiers que sont l'extraction d'hydrocarbures et des mines. Ces filières sont qualifiées de « moteur de croissance » dans la mesure où elles ont vocation à représenter une part croissante des exportations du pays, à gagner des parts de marché et remonter les chaînes de valeur au niveau international, du fait d'un certain seuil de compétitivité.

Au regard de ses dotations naturelles et des caractéristiques du marché national et international, 8 filières ont été identifiées comme particulièrement stratégiques. Pour renforcer leur compétitivité, le Gouvernement entend s'inscrire dans une coopération ouverte avec le secteur privé, dans le cadre d'une démarche de renforcement de la compétitivité filière articulé en cinq étapes :

- i) un **diagnostic de la situation actuelle de la filière**, tant au niveau national qu'international, pour en comprendre les opportunités, les menaces, les forces et les faiblesses et partager une lecture commune de la situation entre le secteur public et le secteur privé ;
- ii) la convergence de points de vue entre les opérateurs de la filière et l'administration publique autour **d'objectifs sectoriels partagés**, qui fassent converger des efforts communs autour de cibles clairement identifiées ;
- iii) une **analyse approfondie des besoins des consommateurs**, nationaux et internationaux, afin d'identifier les segments clients à fort potentiel et mieux calibrer le positionnement marché de la production nationale ;
- iv) la formulation d'un **positionnement marché unique**, suite à une analyse fine de la compétition internationale, qui permette de concilier les objectifs sectoriels avec les besoins des consommateurs et la nécessité de se distinguer par un positionnement compétitif différenciant ;
- v) définir un plan d'action commun entre les opérateurs privés nationaux, internationaux et l'administration publique, où chacun intervient dans le domaine qui relève de ses compétences à l'amélioration globale de la compétitivité de la filière et à la concrétisation du positionnement marché unique défini collégalement ;

L'objectif visé, pour chacune des 10 filières stratégiques, est de parvenir à des engagements réciproques entre le Gouvernement et les opérateurs privés nationaux et internationaux, pour redynamiser les investissements productifs, faciliter l'initiative privée, et accélérer la création de richesses et d'emplois. Ces engagements seront rendus publics dans le cadre du Haut Conseil pour l'Investissement, présidé par le Président de la République.

3.1 Renforcer la compétitivité de la filière bois



La filière forêt - bois emploie un peu plus de 12 000 personnes au Gabon pour une surface exploitée de 14 millions d'hectares de forêt. Elle est la deuxième activité de valorisation de ressources naturelles, après le pétrole : elle pèse 4% du PIB du pays, et 60% des exportations hors pétrole. Toutefois, au regard de la surface exploitée, les résultats des filières forêt – bois demeurent très en deçà de pays comparables.

Ainsi, en Asie du Sud Est, la Malaisie exploite une surface moindre de forêt tropicale (12,5 millions d'hectares), mais sa filière emploie 347 000 personnes. Cette différence s'explique en grande partie par le faible niveau d'industrialisation et la faible compétitivité de la filière au Gabon. Le potentiel de croissance de cette filière historique demeure donc très important.

L'objectif du Plan Stratégique Gabon Emergent pour la filière forêt- bois est de créer plus de valeur avec moins de ressources, afin de contenir les externalités négatives de l'activité sur l'environnement (déforestation) tout en augmentant sa capacité de créations de richesses et d'emplois. Cet objectif est atteignable en appliquant les règles de gestion durable des concessions forestières, en transformant sur place toute la ressource prélevée, en améliorant le rendement matière de la production et en la focalisant sur les produits à plus forte valeur ajoutée, comme les meubles. L'arrivée de nouveaux investisseurs et le renforcement de l'écosystème d'opérateurs existants sera à ce titre une priorité.

Afin d'encourager la transformation locale des grumes et accroître la valeur ajoutée du secteur, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures dont l'interdiction des exportations de grumes en 2010 et la création de la zone économique spéciale de Nkok. Celles-ci se sont traduites par des évolutions positives telles que la hausse de la production et de la valeur des bois débités et de sciages. Néanmoins les efforts doivent être poursuivis. Les mesures d'appui à la compétitivité de la filière doivent permettre

d'améliorer la rentabilité des opérateurs et leur capacité à réinvestir dans l'optimisation de leur outil de production.

Les filières forêt-bois n'en sont encore qu'au début de leur transformation. Ainsi, du fait de l'absence de système national de traçabilité du bois, prérequis à l'homologation FLEGT, la production nationale peine désormais à s'exporter en dehors des marchés asiatiques. Le plan de compétitivité filière visera à améliorer la coopération entre les opérateurs de la filière, a initié des projets ayant un intérêt pour l'ensemble de la filière comme le système national de traçabilité du bois ou encore l'école du bois de Booué, ainsi qu'a amélioré la régulation du secteur par l'Etat. Une politique active de promotion et de facilitation des investissements sera également menée dans l'optique d'attirer des opérateurs majeurs du marché international à venir établir des unités de transformation dans les zones privilégiées de Booué (1^{ère} transformation, proche de la ressource), de Nkok et de Port-Gentil.

Parmi les mesures prioritaires pré-identifiées :

- Contrôle de la productivité des concessions forestières et non réattribution des permis aux opérateurs sous-performants ;
- Application des mesures incitatives à la transformation du bois décidées en 2012 (régime fiscal dérogatoire du droit commun afin de soutenir l'effort d'investissement)
- Mise en place du système national de traçabilité du bois parallèlement à la création d'un label bois du Gabon afin de dynamiser le commerce et rendre le bois gabonais plus compétitif tout en contribuant au contrôle de l'exploitation illégale ;
- Création d'une bourse nationale du bois, gérée par un opérateur privé indépendant
- Restructuration de la Société Nationale des Bois du Gabon
- Généralisation du contrôle de l'aménagement forestier (CAF) afin de s'assurer du respect et de l'application de l'ensemble des dispositions légales prévues au Code forestier, depuis l'attribution des permis forestiers jusqu'à leur mise en exploitation ;
- Promotion de l'investissement productif en 2^{ème} et 3^{ème} transformation du Bois à Nkok pour une meilleure valorisation des produits ;
- Promotion de l'investissement pour la mise en valeur des produits connexes du bois (papier, etc.) ;
- Adoption du nouveau code forestier et de ses textes d'application

3.2 Renforcer la compétitivité des filières agricoles



La redynamisation du secteur agricole est au centre du PSGE, tant dans ses composantes Gabon Vert que Gabon Industriel, pour la composante agroindustrie. Avec plus de 10 000 emplois agricoles créés sur la période 2009 – 2016, l'agriculture a été une contributrice déterminante à la redynamisation des créations d'emplois au Gabon.

Depuis 2009, quatre initiatives ont matérialisé la grande offensive agricole pour le retour des Gabonais vers la terre : i) un investissement massif dans l'hévéaculture et le palmier à huile, ii) le programme GRAINE qui facilite l'accès au foncier agricole, à un appui technique et financier aux populations rurales, dans le cadres de coopératives agricoles, iii) le PRODIAG qui promeut l'agriculture et l'élevage périurbains et enfin, iv) le développement de nouvelles activités agroindustrielles comme la production d'huile de palme, pour mieux intégrer la filière et lui apporter de nouveaux débouchés économiques à forte valeur ajoutée.

Le Plan de Relance de l'Economie, dans son volet agricole, vise à substituer la moitié des importations alimentaires, qui s'élèvent en 2016 à plus de 350 milliards de FCFA par an. La sécurité alimentaire du pays sera atteinte via la production locale des quantités nécessaires pour répondre à la demande nationale en bananes, manioc et légumes. Ce faisant, la poursuite des programmes de promotion de l'agriculture et les plans de compétitivité filière pour les différentes spéculations végétales et animales (café, cacao, manioc, banane, hévéa, ovin, porcins, bovins, etc.) dynamiseront l'investissement privé et la création de plusieurs milliers d'emplois agricoles.

L'identification des terres agricoles et la délivrance aux opérateurs de titres fonciers et d'agrément d'exploitants agricoles est un préalable pour renforcer l'écosystème agricole national. Au niveau réglementaire, la création du statut de zone franche agricole offrira des incitations fortes aux investisseurs. Ces zones agricoles seront établies à proximité de villages et villes existantes, pour faciliter l'implication des populations aux activités agricoles.

Les travaux d'aménagement seront concentrés dans les zones franches agricoles. Dès 2017, deux zones franches agricoles devraient voir le jour et seront aménagées par la SOTRADER, à Mouila et à Franceville, qui couvriront une superficie d'environ 5000 hectares. Ces frais d'aménagement seront, en grande partie, supportés par les investisseurs privés nationaux et internationaux. L'Etat accompagnera toutefois ce mouvement en orientant prioritairement les programmes d'investissements en infrastructures rurales (eau, électricité, santé, éducation) à l'intérieur de ces zones agricoles, qui deviendront de nouveaux centres de vie ruraux.

En concertation étroite avec les opérateurs et les coopératives rurales, le Gouvernement entend mener les initiatives suivantes :

- Campagne nationale de régularisation du foncier agricole ;
- Campagne nationale de distribution des agréments techniques aux exploitants agricoles, leur donnant droit aux facilités liées ;
- Mise en place d'un fonds agricole, abondé par l'épargne des agriculteurs
- Création du statut de zone franche agricole
- Mise à disposition de foncier agricole dans le cadre du Plan National d'Affectation du Territoire
- Aménagement des zones franches agricoles
- Création de nouveaux centres de distribution pour la commercialisation des produits vivriers locaux
- Accélération du programme GRAINE et campagnes de sensibilisation pour augmenter le nombre de volontaires au programme et leur implication active pour des rendements optimaux ;
- Promotion active des investissements agroindustriels
- Mise en service du Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement de Mouila sur les métiers agricoles.
- Distribution des semences et intrants, et accompagnement technique pour la relance des cultures de café et cacao.

3.3 Renforcer la compétitivité de la filière pêche



Le Gabon dispose d'un potentiel halieutique très important. Fort de ses 850 km de littoral maritime, de ses 20 000 km² de bassins naturels propices au développement de l'aquaculture et d'une biomasse très diversifiée, le pays a tous les atouts pour être autosuffisant dans sa consommation alimentaire et exporter ses produits.

Historiquement, le secteur s'est toutefois caractérisé par la prédominance de la pêche artisanale (maritime et continentale) et la très faible capacité de l'Etat à contrôler les captures et réguler l'activité des pêcheurs industriels présents dans ses eaux territoriales. De ce fait, la contribution de la pêche à l'économie est restée anecdotique, de l'ordre de 1,2% du PIB. La production halieutique nationale ne couvre pas les besoins alimentaires du pays, qui importe des produits de la mer pour une valeur annuelle moyenne de 15,5 milliards de FCFA, supérieure à ses exportations (environ 10 milliards de FCFA par an). Les Gabonais sont les premiers consommateurs de poisson en Afrique centrale, avec une consommation moyenne annuelle de 40 kg / habitant.

L'orientation stratégique par le PSGE est de doubler la production et de tripler les revenus générés dans la filière pêche d'ici 2025. Cette augmentation des revenus passe par le débarquement sur le sol national de 100% des captures de pêche réalisées dans les eaux territoriales gabonaises, et par la transformation locale d'une proportion significative des captures en produits de grande consommation, pour le marché national et international. Une meilleure régulation du secteur et de ses pratiques de pêche doit permettre d'atteindre ces résultats tout en limitant la pression sur les ressources halieutiques.

L'absence d'infrastructures de débarquement pour les bateaux de pêche artisanale et surtout industrielle

a obéré jusqu'à présent les perspectives économiques de la filière. Ainsi, pour le cas de la pêche au thon en eaux gabonaises, l'accord signé avec l'Union Européenne prévoit qu'un minimum de 30% du thon pêché sur nos côtes soit débarqué au Gabon. Toutefois, fautes d'infrastructures permettant le débarquement de ces captures, cet accord n'est pas applicable aujourd'hui, ce qui entraîne un manque à gagner significatif pour le pays. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement fait de la construction d'infrastructures de débarquement de pêche une priorité des opérations d'agrandissement des ports d'Owendo et de Port-Gentil.

Le prérequis de l'infrastructure de débarquement permettra de donner un nouvel élan aux partenariats stratégiques avec les opérateurs de la filière, notamment pour la relance des unités de transformation des produits de la pêche. Le Gouvernement entend également encourager l'investissement privé dans le secteur, pour renforcer la grappe d'activités de services connexes à la pêche (froid industriel, mareyage, production de farines de poisson, écloséries...)

Une promotion active de l'investissement dans des unités d'aquaculture sera également menée, afin de redynamiser la production sans faire pression sur la biomasse en milieux naturels. L'augmentation de la production aquacole contribuera à faire baisser le prix du poisson et à générer des revenus en zones rurales, dans le Moyen Ogooué, l'Ogooué Maritime, la Nyanga ou encore l'Estuaire.

La redynamisation de la pêche et de l'aquaculture sera menée dans un cadre rigoureux de gestion durable de la biomasse et des écosystèmes. L'extension des missions de l'Agence Nationale de Préservation de la Nature et le renforcement des capacités de l'Agence Nationale des Pêches et de l'Aquaculture contribueront à contrôler le respect des normes de durabilité auxquels les opérateurs privés seront soumis, en trouvant un équilibre pour préserver la compétitivité et la rentabilité des filières pêches et aquaculture. Cet équilibre est une préoccupation constante du Conseil National de la Mer, présidé par le Président de la République, dont le but est de garantir une exploitation harmonieuse des ressources marines.

Le Gouvernement souhaite promouvoir la pêche gabonaise en favorisant à la fois le renforcement des moyens d'action de l'Agence Nationale des Pêches et de l'Aquaculture (ANPA) et la promotion des stations piscicoles propices aux investissements productifs.

A cette fin, le Gouvernement envisagera les mesures suivantes :

- Opérationnalisation de l'infrastructure de débarquement de la pêche industrielle au port d'Owendo
- Renforcement des capacités de l'infrastructure de débarquement et de conditionnement du CAPAL
- Incitation et contrôle du débarquement effectif de plus de 30% des captures de pêche des thoniers européens sur le sol gabonais.
- Promotion de l'investissement dans les stations piscicoles : la Peyrie (Libreville), Moupia (Franceville), Koulamoutou, Oyem, Ecloserie de Mbolet (Lambaréné) ;
- Appui au développement d'écloséries
- Renforcement des capacités de l'Agence Nationale de Préservation de la Nature pour la lutte contre la pêche illégale non-déclarée ou non réglementaire, par le contrôle des zones de pêche ;
- Renforcement des capacités et de l'autofinancement de l'Agence Nationale des Pêches et de l'Aquaculture, recentré sur la régulation des opérateurs de la filière.

3.4 Renforcer la compétitivité des filières minières



Le Gabon dispose d'un sous-sol riche en ressources minérales (manganèse, fer, or, phosphate, potasse, uranium, niobium, tantale, terres rares etc.). Pourtant, jusqu'en 2009, le secteur minier reposait essentiellement sur l'exploitation du manganèse et contribuait faiblement à l'économie (4% du PIB, 1,3% des recettes budgétaires hors pétrole, 1500 emplois formels).

Le PSGE a marqué une nouvelle ambition : faire du secteur minier et métallurgique un pilier majeur de l'économie gabonaise, en diversifiant l'exploitation des minerais (fer, or, phosphate, terres rares, matériaux de construction, en plus du manganèse) et en améliorant la valeur ajoutée du secteur par la transformation locale.

L'objectif est, d'une part, de tripler d'ici 2020, la valeur ajoutée de la filière, en valorisant localement 35% de la production de minerai de manganèse et d'autre part, de créer un grand pôle économique dans la zone de Moanda – Franceville, pourvoyeur de 30 000 emplois.

Un nouveau Code Minier plus attractif et qui préserve mieux les intérêts Gabonais a été mis en place en 2015, qui marque une évolution majeure dans la réglementation du secteur. Ce nouveau code minier permet notamment des avancées en matière de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion des activités minières. Il introduit une fiscalité plus flexible en phase d'exploitation et la promotion des PME et PMI à travers une règle de préférence nationale.

Deux projets de rang mondial ont été initiés et doivent être parachevés : Belinga et Maboumines. Belinga est l'un des rares gisements de fer à haute teneur de classe mondiale connus, non encore exploités. L'Etat a contracté une assistance technique pour caractériser le potentiel minier et économique du site, afin de négocier au mieux, avec des opérateurs de rang mondial, la co-exploitation de ce gisement miniers, dans un plan d'affaire et un cahier des charges environnementales et sociales qui correspondent aux priorités stratégiques du Gabon. L'exploitation du gisement de Bélinga doit permettre de développer une industrie métallurgique compétitive dans la production de pellets de fer. Des milliers d'emplois seront ainsi créés dans la province rurale de l'Ogooué- Ivindo.

Maboumines s'annonce comme un projet minier de classe mondiale dans la valorisation des terres rares. Le gisement polymétallique de Mabounié, situé à une quarantaine de kilomètres de Lambaréné, est richement doté mais présente des contraintes techniques et financières fortes pour arriver à une valorisation durable. Fruit d'un partenariat entre l'Etat Gabonais et le groupe ERAMET, ce projet d'ampleur, est aujourd'hui dans une phase initiale de développement. De nouveaux investisseurs pourraient y être associés.

Le Gouvernement entend dynamiser l'exploration minière et améliorer l'intensité capitalistique des opérateurs dans l'extraction de l'or alluvionnaire, qui dispose d'un potentiel important encore sous-valorisé.

Une promotion active des investissements sera menée pour la transformation locale du manganèse, afin d'atteindre l'objectif fixé par le PSGE de 30% de transformation de la ressource nationale produite annuellement.

A cette fin, le Gouvernement est attaché au développement des mines sur le territoire et entend mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Mise en ligne du cadastre minier ;
- Promotion de l'investissement dans la transformation locale du manganèse afin de renforcer le cluster de Moanda-Franceville ;
- Promotion de l'investissement dans l'exploitation de l'or alluvionnaire ;
- Renforcement de la gouvernance (CA réguliers et Contrat d'Objectifs de Performance) et autonomisation financière accrue de la SEM ;
Signature d'un protocole d'accord entre la SEM et l'entreprise australienne Core Mining pour l'évacuation de sa production de la mine de fer d'Avouma (Congo) par le Gabon (terminal minéralier d'Owendo);
- Attribution à la SEM des permis d'exploration du gisement d'or de Minkébé et de fer de Bélinga, en vue de la finalisation des travaux d'exploration (potentiel PPP avec des investisseurs privés qui apporteraient les fonds nécessaires à ces travaux);
- Recapitalisation avec l'apport de nouveaux investisseurs du projet Maboumine
- Attribution à la SEM des permis d'exploration du gisement d'or de Minkébé et de fer de Bélinga, en vue de la finalisation des travaux d'exploration (potentiel PPP avec des investisseurs privés qui apporteraient les fonds nécessaires à ces travaux);
- Recapitalisation avec l'apport de nouveaux investisseurs du projet Maboumine

3.5 Renforcer la compétitivité de la filière hydrocarbures



Bien que le Gabon ait choisi de diversifier son économie pour dépendre le moins possible de la volatilité des cours du pétrole, le secteur des hydrocarbures doit continuer son expansion et favoriser l'afflux de nouveaux investisseurs internationaux, en particulier dans l'exploitation du gaz. La Stratégie Nationale d'Industrialisation prévoit la remontée de la chaîne de valeur de la filière, avec le développement d'industries pétrochimiques, dans le cluster de Port-Gentil. Cette industrialisation rendra le pays moins dépendant des fluctuations des cours de baril de pétrole brut.

La production de pétrole brute étant déclinante, du fait du vieillissement des champs pétroliers *onshore* exploités actuellement, les perspectives de la filière dépendent également de la redynamisation de l'exploration et de l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers.

Le bassin sédimentaire en eaux profondes du Gabon se situe dans un continuum du Golfe de Guinée, où plusieurs découvertes importantes de gisements pétroliers exploitables ont été réalisées ces dernières années, notamment en République du Congo et en Angola. Il est à ce titre fort probable que des découvertes soient faites et débouchent sur de nouveaux gisements exploitables au Gabon également. Cette perspective aura été suffisamment attractive pour convaincre plusieurs nouveaux investisseurs de référence à s'engager au Gabon depuis 2013. Ces nouveaux gisements, en offshore profonds, constitueraient une alternative aux gisements actuels, qui se situent pour la plupart sur le territoire terrestre.

Aussi, tout en favorisant l'exploitation offshore du pétrole, le Gouvernement soutiendra le développement de la production de gaz naturel et son usage industriel, notamment dans la métallurgie, la pétrochimie et la production d'électricité. L'exploitation du gaz viendrait renforcer l'écosystème d'activités du secteur des hydrocarbures, dans le cadre d'un cluster pétrochimique à Port-Gentil.

Le Gouvernement a travaillé étroitement avec les acteurs du secteur pour développer le contenu local dans les activités de sous-traitance des majors pétroliers et favoriser l'émergence de PME gabonaises fortes. Par ailleurs, des négociations sont en cours avec des partenaires privés pour la création d'une Zone Economique Spéciale à l'île Mandji, plateforme logistique pour le développement d'une filière pétrochimique. De premiers investissements productifs sont en phase avancée de préparation, dont une unité de production d'engrais azotés composés (NPK) et une nouvelle raffinerie de pétrole. L'ensemble de ces initiatives permettront, au-delà de la simple extraction et commercialisation de pétrole brut, de faire émerger une filière pétrochimique nationale forte.

Le Gouvernement engagera un dialogue ouvert avec l'ensemble des opérateurs de la filière, confrontée à une crise majeure depuis la chute des cours du pétrole de 2014, pour en renforcer la compétitivité et redynamiser l'investissement productif.

Au titre des actions qui lui incombent, le Gouvernement prévoit notamment les mesures suivantes :

- Renforcement de la gouvernance (CA réguliers et Contrat d'Objectifs de Performance) et autonomisation financière accrue de Gabon Oil Company ;
- Promotion de l'investissement dans l'exploitation du gaz ;
- Promotion de l'investissement dans l'exploitation des produits dérivés du pétrole et du gaz dans la ZERP de l'île Mandji.
- Adoption de la stratégie nationale de développement de l'exploitation du gaz

3.6 Renforcer la compétitivité de la filière du bâtiment



Le Gabon est un pays urbanisé à 85%, l'un des taux les plus élevés d'Afrique et du monde. Toutefois, le déficit d'aménagement urbain et l'environnement des affaires lié au foncier et aux opérations de construction n'ont pas permis de pleinement développer le potentiel de la filière du bâtiment, malgré une demande solvable non négligeable des ménages et des opérateurs institutionnels, au premier rang desquels l'Etat.

En 2016, l'Etat a ainsi dépensé près de 30 milliards de FCFA pour la location de bureaux, principalement à Libreville et Port-Gentil. Le déficit de logements pour les ménages est quant à lui évalué à plus de 200 000 logements, principalement dans le segment du logement social à loyer ou coût d'achat modéré, pour les ménages les plus modestes.

Le Gouvernement entend inscrire la redynamisation de la filière bâtiment dans le cadre d'une stratégie de réaménagement urbain de Libreville et de Port-Gentil, les capitales politique et économique du pays.

Libreville, en plein développement, dispose de nombreux atouts et ressources pour attirer les investisseurs internationaux et nationaux et s'imposer, dans la compétition internationale des villes africaines qui attirent les talents et les capitaux, comme un hub des affaires, des loisirs et du tourisme en Afrique centrale.

Le Plan de Relance de l'Economie entend favoriser un écosystème et des modèles d'affaires qui redynamisent la promotion immobilière à Libreville et Port-Gentil, dans le but de faciliter l'accès au logement social pour les ménages et accroître l'offre d'immobilier de bureaux pour améliorer les conditions de travail des administrations et des entreprises.

Dans le cadre du plan de compétitivité filière bâtiment, une stratégie globale en termes d'offre immobilière, de services, d'équipements publics, d'infrastructures et de cadres juridique et fiscal favorables aux investissements et aux activités commerciales et industrielles, sera mise en place.

Outre la restructuration ou le renforcement des capacités des agences dédiées à l'urbanisme ainsi que l'opérationnalisation d'une Caisse de refinancement de l'habitat pour mobiliser les ressources longues nécessaires à ce secteur, le Gouvernement prévoit la promotion de l'investissement privé à travers notamment des PPP, dans le cadre de Zones d'Aménagement Concerté.

En concertation avec les opérateurs du secteur, le Gouvernement compte mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Adoption d'une nouvelle loi portant réglementation de l'urbanisme.
- Elaboration et adoption des Schémas Directeurs d'Aménagement Urbains (SDAU) et Plans d'Occupation des Sols (POS) des villes de Libreville, Port-Gentil et Lambaréné ;
- Sécurisation du foncier urbain pour la promotion de l'investissement privé dans des Zones d'Aménagement Concerté dans les agglomérations de Libreville et Port-Gentil ;
- Récupération par l'Etat des emprises foncières attribuées irrégulièrement à des SCI le long de la RN1 et des corridors stratégiques ;
- Opérationnalisation d'une Caisse de Refinancement de l'Habitat, en impliquant le secteur financier national et international
- Cession à des opérateurs privés des projets immobiliers publics à l'arrêt, faute de disponibilité de capitaux (PPP ou cessions à prix coûtant des investissements), dans le but de relancer le secteur du logement.
- Simplification des procédures administratives de délivrance des titres fonciers autour du guichet unique du foncier.
- Financement de nouveaux immeubles, dans l'optique de créer des complexes administratifs de l'Etat, en utilisant le budget des baux administratifs pour des contrats de location-achat de nouveaux bâtiments à Libreville.

3.7 Renforcer la compétitivité de la filière numérique



Le PSGE ambitionne de faire du Gabon un pôle d'excellence de services à forte valeur ajoutée et un pionnier de la Révolution numérique d'ici 2025. L'éclosion de nouveaux services à forte valeur ajoutée, liés à l'économie numérique, offrira de nouvelles opportunités d'emplois à des milliers de jeunes Gabonais dans les années à venir.

Le Gouvernement, qui a massivement investi dans la construction d'infrastructures numériques, via notamment la connexion aux câbles sous-marins ACE et la pose de la fibre optique terrestre, entend miser sur l'économie numérique pour en faire un moteur de croissance et un accélérateur des autres secteurs économiques. L'économie numérique, qui comprend les télécommunications, l'audiovisuel, les logiciels, les services informatiques et les services à la personne et aux entreprises en ligne, représente le secteur le plus dynamique de l'économie mondiale. Dans la majorité des pays développés, son taux de croissance est le double de celui de l'économie dans sa globalité.

Le développement des services numériques s'appuie sur la préexistence d'un écosystème dynamique et entrepreneurial. L'Etat a un rôle important à jouer pour accélérer le renforcement de l'écosystème national du numérique, en i) recourant aux opérateurs mobile-money pour ses transferts automatiques d'argent

(salaires, bourses, pensions, aides sociales en ce qui concerne les dépenses ; contraventions, taxes, en ce qui concerne les recettes à recouvrer), en ii) sollicitant des entreprises privées nationales pour accélérer le développement de services d'e-gouvernement, iii) en contribuant au renforcement de l'offre éducative et de formation professionnelle aux métiers du numérique et iv) en soutenant directement les jeunes start-up gabonaises du numérique, via des incubateurs, des fonds d'amorçage, des concours récompensant l'innovation numérique. L'encadrement normatif du secteur, ainsi que l'existence d'identifiants numériques uniques pour les personnes, les entreprises et les biens patrimoniaux concourent également, de manière déterminante, au développement des activités numériques marchandes.

Le Gouvernement gabonais ambitionne de généraliser l'identification numérique unique des personnes physiques, morales, et des biens patrimoniaux, référencés dans le cadre de Grands Registres de l'Etat, qui formeront le socle d'un système d'information pays intégré, qui sera un accélérateur de la révolution numérique du Gabon. Ce système d'information pays permettra un suivi fiable de l'ensemble des personnes physiques et des opérateurs économiques du pays. Cette étape essentielle à la modernisation de l'administration et à l'amélioration du contrôle des activités économiques constituera une avancée majeure. Le système d'information pays intégré et la valorisation de ses données permettront de contribuer directement à (i) la réduction du secteur informel, (ii) au renforcement des capacités de pilotage des politiques publiques et (iii) à l'amélioration de la connaissance du patrimoine de l'Etat et de la valorisation de ses actifs. Pour les opérateurs économiques, les identifiants numériques uniques des personnes physiques et morales sécuriseront les transactions commerciales et faciliteront le développement des e-services et m-services.

Soutenue par un plan de compétitivité filière, les prochaines années devraient voir une accélération soutenue de l'entrepreneuriat et l'émergence de champions nationaux de l'économie numérique, créant au passage des milliers d'emplois pour les jeunes.

Parmi les actions phares qui contribueront à cette dynamique, figurent notamment :

- L'adoption du cadre de régulation de l'économie numérique, sur la signature numérique, la cybersécurité, la protection des données personnelles ou encore les activités commerciales en ligne ;
- La mise en place effective des 3 grands registres, avec les identifiants uniques des personnes physiques, morales et du patrimoine physique
- La restructuration de l'Institut Africain d'Informatique, pour en faire un pôle de référence internationale de formation aux métiers du numérique
- La révision du cadre juridique pour attirer de nouveaux investisseurs pour la fourniture de fibre optique à domicile, afin de démocratiser l'accès à internet ;
- Le développement d'un incubateur des start-up gabonaises du numérique
- La mise en place d'un fonds d'amorçage pour les entrepreneurs du numérique
- La mise en place d'un datacenter national (PPP) ;
- Le déploiement national de la Télévision Numérique Terrestre ;

3.8 Renforcer la compétitivité de la filière du tourisme



Le Gabon est doté d'un important potentiel touristique. Le pays est couvert à 80% par une forêt tropicale humide parmi les mieux préservées au monde et riche de sa biodiversité. Le pays abrite une faune et une flore uniques : il accueille la plus grande concentration d'éléphants de forêt d'Afrique, de très nombreuses espèces d'oiseaux, de reptiles et de mammifères. A ce titre, le Gabon est une destination d'exception pour les touristes à la recherche de sites naturels originaux et préservés. Ce patrimoine naturel est particulièrement mis en valeur au sein des 13 parcs nationaux, créés en 2002 dans le cadre d'une politique volontariste de préservation de la biodiversité du pays.

Le Gabon a pour ambition de devenir la première destination touristique liée au tourisme durable et le carrefour de l'Afrique Centrale en matière de tourisme d'affaires et d'évènementiel. Le PSGE entend faire du tourisme un axe important de la diversification de l'économie gabonaise. Pour cela, les segments écotourisme, tourisme d'affaires et évènementiel seront développés de façon complémentaire.

Le développement de ces différents types de tourisme est en effet indispensable pour que ce secteur devienne un véritable moteur de croissance. L'écotourisme, qui est l'un des segments les plus dynamiques du tourisme mondial, est une offre de niche qui aura un fort impact en termes de notoriété et d'image. Le Gabon dispose aussi d'atouts importants pour développer son tourisme domestique et valoriser ses cultures et son artisanat. Le développement du tourisme domestique (clientèle gabonaise et expatriés présents au Gabon) permettra d'améliorer progressivement l'offre touristique nationale par

un effet d'apprentissage et d'entraînement, avant d'être exposée à une clientèle internationale plus exigeante.

Différents événements rendent la destination Gabon plus visible à l'international. L'évènementiel et l'organisation de séminaires d'entreprises fait partie des segments considérés stratégiques du tourisme gabonais. L'organisation des Coupes d'Afrique des Nations en 2012 et 2017, la création d'évènements sportifs comme le Marathon du Gabon ou la Tropicale Amissa BONGO, le New York Forum Africa, qui s'est imposé comme un rendez-vous incontournable des affaires internationales vers l'Afrique.

A court terme, ces événements ont permis d'attirer des touristes dont la venue profite aux hôteliers et à l'ensemble des prestataires de services connexes (transport, loisirs, commerce, artisanat, communication...). A moyen terme, ces événements améliorent la notoriété et l'attractivité du Gabon. Au final, la capacité du pays à attirer des capitaux, des talents et des touristes s'en trouve renforcée.

Le Gouvernement entend faciliter le renforcement de l'offre touristique, via la simplification de la procédure d'obtention des visas, l'ouverture à la concurrence des lignes de transport aérien pour faire diminuer le prix de la destination, ainsi que des mesures d'exemptions fiscales et de facilitation d'accès au foncier pour les investisseurs dans l'hôtellerie et les produits touristiques. Ces mesures visent à faciliter l'investissement privé pour structurer une offre touristique autour des sites naturels d'exception que compte le pays, et développer des circuits aux standards d'exigence de la clientèle internationale, avec des produits phares comme l'observation des gorilles, des mandrills, des tortues luth ou encore des éléphants, buffles et hippopotames qui se baignent dans la mer. Le Gabon, qui dispose d'une combinaison assez rare de forêt tropicale, savanes et plages paradisiaques, offre des spectacles uniques d'observation de la nature, qui lui donnent les atouts nécessaires pour s'imposer comme une destination reconnue de l'écotourisme au niveau mondial, pour peu que le pays réussisse à développer des circuits et produits touristiques de qualité.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement entend s'engager dans une démarche de collaboration forte avec le secteur privé national et international, afin de renforcer son offre touristique et d'améliorer sa visibilité comme destination, sur les trois segments stratégiques que sont l'écotourisme, le tourisme d'affaires et d'évènementiel. Les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Adoption d'un nouveau code du tourisme
- Promotion des investissements pour le développement de lodges et circuit touristique d'écotourisme de référence internationale
- Programmes d'habituation des animaux pour le développement de produits touristiques (gorilles, mandrills, bongo, etc.)
- Formation de guides touristiques nationaux
- Mise en place d'une Commission pour déterminer et valoriser les sites de patrimoine historique ;
- Restructuration de l'offre hôtelière de l'Etat ;
- Renforcement des capacités des tour-opérateurs nationaux ;
- Généralisation du système d'homologation des hôtels
- Création d'un centre de formation professionnel et de perfectionnement aux métiers de l'hôtellerie
- Promotion marketing de la destination touristique Gabon.

Programme phare N°4 : Améliorer le cadre des affaires pour faciliter l'initiative privée

Au-delà des différentes mesures spécifiques précédemment énoncées visant à améliorer le climat des affaires dans chaque filière « moteur de croissance », le Gouvernement entend engager des actions transverses pour favoriser l'initiative privée.

Le PSGE et singulièrement le PRE consacrent le secteur privé comme levier de la transformation économique et social du Gabon. A cet effet, la stratégie du Gouvernement est de restaurer la confiance des opérateurs économiques et garantir les conditions qui rendent plus attractif l'environnement des affaires.

Pour atteindre ces objectifs, les actions à mener touchent aussi bien les aspects relatifs au cadre juridique (différents Codes), l'amélioration de l'adéquation entre la formation professionnelle et les besoins en compétences des entreprises, que l'accompagnement des investisseurs et des entrepreneurs.

4.1 La réforme du cadre de l'investissement

La modernisation du cadre juridique va porter notamment sur :

- **l'actualisation de la charte nationale des investissements**, en vue de renforcer l'attractivité de notre économie. Cette réécriture doit tenir compte du contexte de concurrence sur les potentiels investissements directs privés.
- **la réforme du système judiciaire** afin de sécuriser d'avantage les investissements, notamment à travers la **mise en place de la chambre d'arbitrage** ;
- la mise en place d'une politique d'immigration du développement ;

- le renforcement de la lutte contre le blanchiment d'argent ;

4.2 La réforme du dispositif national de formation professionnelle

Le dispositif national d'enseignement technique et de formation professionnelle manque de moyens et peine à doter les jeunes des compétences attendues par les entreprises. Les taux d'insertion des jeunes sont particulièrement faibles et ces derniers continuent à privilégier des filières d'enseignement académique généraliste, quand la demande des entreprises se situe de plus en plus sur des profils techniques. Pour toutes ces raisons, la réforme du dispositif national d'enseignement technique et de formation professionnelle est une priorité.

Cette réforme structurelle porte sur le passage d'un modèle d'enseignement théorique à un modèle d'enseignement dual, où les élèves passent 4 jours sur 5 en apprentissage en entreprise, sous la supervision d'un mentor dédié, qui s'assure du transfert des savoirs-faire techniques et professionnels liés à leur métier.

La réforme vise une refonte des curricula de formation, une réforme du modèle de gouvernance et de financement des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle, qui donne une place plus importante au secteur privé et aux organisations professionnelles sectorielles dans la gouvernance et la gestion de ces établissements. **Des assises de la formation professionnelle viendront, en 2017, acter la réorientation de ce modèle** et préciser les mesures suivantes :

- la réforme de la gouvernance du système d'enseignement technique et de formation professionnelle, qui octroie un rôle accru aux branches d'activité sectorielle et aux opérateurs privés dans la validation des programmes de formation des établissements agréés, ainsi que dans la gouvernance et la gestion de ces établissements de formation professionnelle ;
 - la création du Fonds Mutuel pour la Formation Professionnelle et l'Emploi ;
 - le réaménagement des curricula de formation dans le cadre d'un mode d'enseignement dual (formation en alternance et apprentissage)
 - la mise en place de nouveaux PPP pour la gestion d'établissements de formation professionnelle et d'enseignement technique.
- 4.3 L'accompagnement des investisseurs**
- Par ailleurs, le Gouvernement entend mener des réformes qui conduiront à la facilitation de l'initiative privée, parmi lesquelles :
- l'opérationnalisation effective du guichet unique des entreprises afin de réduire les formalités de création et de demandes d'agrément des entreprises ;
 - l'animation du Haut Conseil pour l'Investissement, cadre de dialogue permanent entre l'administration et les opérateurs privés. Il s'agira, dans ce cadre d'échange, de promouvoir des actions visant à encourager et à assainir l'environnement des affaires au Gabon ;
 - la création de nouveaux produits financiers facilitant la mobilisation de l'épargne privée nationale et internationale pour les investissements productifs et sociaux (écoles, cliniques, logements sociaux) prioritaires ;
 - la poursuite des négociations avec les opérateurs pétroliers sur le rapatriement des ressources pétrolières notamment les fonds de remise en état des sites pétroliers ;
 - la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement des Statistiques avec l'appui de la Banque Mondiale ;

Programme phare N°5 : Améliorer la qualité des services aux citoyens

5.1 Le Plan d'Urgence de l'Education

L'objectif du Gouvernement est d'apporter une réponse structurante pour améliorer la qualité de service de l'école publique républicaine, en agissant sur quatre dimensions :

1. **Améliorer la qualité de l'enseignement** pour l'intégralité des élèves du Gabon, notamment à travers le **programme de Transformation des Etablissements** scolaires et la mise en place d'un système pré-primaire de qualité. Le programme de transformation des établissements vise à donner un rôle plus important aux proviseurs des établissements, afin de régler les problèmes locaux qui peuvent l'être avec une mobilisation minimale de ressources, du dialogue, de la conciliation et un management de qualité.
2. **Résorber le déficit en enseignants**, en recrutant plus de mille professeurs, notamment dans les matières scientifiques, nécessaires à l'encadrement optimal des élèves sur la période 2017 – 2019. Le dispositif national de formation des enseignants sera également réformé pour combler ce gap dans la durée.
3. **Accélérer les constructions de classe** et le renforcement des équipements en mobilier scolaire, pour garantir les conditions d'accueil minimale des nouveaux apprenants, pour faire en sorte que le maximum d'élève par salle de classe soit de 50 en 2019, contre 70 aujourd'hui. Opérationnaliser un fichier de suivi des besoins, pour une carte scolaire dynamique, et mettre en place des solutions rapides « hors constructions » (notamment aménagement des horaires d'ouverture des écoles).

4. **Optimiser les statistiques** sur le système éducatif pour en améliorer le pilotage. Un système fiable et pérenne de collecte des indicateurs de performance du système éducatif sera mis en place.

Le Plan d'Urgence de l'Education a été bâti autour de trois grands principes : i) la volonté de capitaliser sur des initiatives ayant déjà fait leurs preuves, afin d'enranger des résultats rapides ; ii) la nécessité de focaliser les ressources financières sur des efforts ciblés et intégralement coordonnés, afin d'éviter le gaspillage de salle de classes sans enseignants ou d'enseignants sans salle de classe ; iii) la volonté d'y associer de nouveaux bailleurs de fonds ou investisseurs privés pour renforcer la dynamique lancée.

5.2 La réforme de la gouvernance du système de santé

La politique nationale de santé promue par le Gouvernement vise à doter le Gabon d'un système de santé performant, accessible à tous et reposant sur la stratégie des soins de santé primaires.

Après avoir mené des efforts conséquents en terme de construction de nouvelles infrastructures hospitalières, qui seront poursuivis sur le segment centre de santé de proximité sur la période 2017 – 2019, le Gouvernement considère la réforme de la gouvernance du système national de santé une prérequis indispensable à l'amélioration significative des soins apportés aux citoyens.

A ce titre, les actions suivantes seront menées :

- Révision de l'organisation du Ministère de la Santé
- Nomination dans le cadre d'un processus de recrutement méritocratique des responsables

- managériaux du ministère et des entités sous tutelle ;
- Actualisation des normes, directives, et protocoles nationaux
- Renforcement de la gouvernance hospitalière et de l'autonomie de gestion des hôpitaux
- Mise en place de contrats PPP de gestion en concession d'hôpitaux publics et appel d'offre international pour le recrutement de sociétés concessionnaires.
- Développement d'un Système National d'Information sanitaire pour l'amélioration de la performance des soins
- Opérationnalisation d'un processus de planification sanitaire nationale.

5.3 Le plan d'urgence de l'Eau et de l'Energie

L'accès à des services réguliers et de qualité de distribution d'eau et d'électricité est un service essentiel auquel tous les Gabonais et Gabonaises ont droit. Il s'agit de satisfaire un besoin de commodités de base. Cet accès universel dépend de trois éléments conjoints : i) des infrastructures de production d'énergie et d'eau qui couvrent plus que la demande de consommation de la population ; ii) un réseau de transport efficient entre les lieux de production et les lieux de consommation ; iii) un réseau de distribution de qualité qui apporte, avec le moins de déperdition et le plus de sécurité possible, l'eau et l'électricité entre les réseaux de transport et les lieux d'habitation des consommateurs.

La situation la plus critique en matière d'accès à l'eau se pose dans la province de l'Estuaire et dans l'agglomération de Libreville. L'ouverture d'une nouvelle usine de traitement d'eau qui alimentera l'agglomération de Libreville d'au moins 140 000 m³ d'eau par jour doit apporter une réponse structurelle à ce déficit annoncé.

Un montage PPP innovant avec un ou des opérateurs spécialistes du domaine devrait permettre de relever ce défi. Ce projet ne devrait toutefois se matérialiser et entrer en service pas avant trois ans.

Des mesures d'urgence seront menées sur la période 2017 – 2019 afin de garantir que l'agglomération de Libreville ne connaisse pas de pénurie majeure d'approvisionnement en eau. Ces mesures incluent la réparation du réseau de distribution d'eau à Libreville, qui est vétuste et inefficace, entraînant de pertes importantes en eau non distribuée aux consommateurs. De nouveaux forages à Ntoun et à proximité de Libreville seront également réalisés. Surtout, le Gouvernement suivra de très près l'évolution des indices de production, de distribution et de consommation d'eau pour prévenir toute situation préjudiciable.

En ce qui concerne l'énergie, la programmation des investissements prévoit le renforcement de l'infrastructure de production, dans le cadre de PPP avec le secteur privé, ainsi que l'extension et l'amélioration du réseau national de transport d'électricité. Ces nouvelles infrastructures ne seront toutefois opérationnelles que dans 4 ans au moins.

Des mesures de court terme devront être prises pour combler d'éventuel gap créés par l'augmentation constante de la demande et la rigidité à court terme de l'augmentation des capacités de production et transport d'électricité.

Ces différentes mesures contribueront de manière significative à améliorer la qualité des services de distribution d'eau et d'électricité en milieu urbain, en réduisant les délestages intempestifs qui nuisent à la qualité de vie des habitants. Elles permettront également de faire un pas significatif vers l'universalisation de l'accès à l'eau et l'électricité en milieu rural.

1- UN DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ORIENTE RESULTATS.

Le Plan de Relance de l'Economie constitue un vaste programme de réformes et d'actions coordonnées entre l'administration publique et les opérateurs privés. Près de 170 mesures, de niveaux de complexité variables, ont été pré-identifiées à ce stade. D'autres mesures viendront s'y ajouter ces trois prochaines années. La mise en œuvre du PRE constitue à ce titre un défi particulièrement important pour le Gouvernement. En effet, au-delà du suivi des nombreuses mesures, l'enjeu consiste à atteindre les grands objectifs de résultats attendus du PRE, au titre du rééquilibrage des finances publiques, de l'accélération de la diversification économique, de la création d'emplois et de richesses.

L'expérience de mise en œuvre du PSGE depuis 2009 a démontré amplement les nombreux goulots d'étranglement auquel le Gouvernement se trouve confronté dans la mise en œuvre d'un programme de réforme ambitieux.

Aussi, le Plan de Relance de l'Economie s'appuiera sur un dispositif nouveau d'organisation, de démarche et d'outils qui viseront à optimiser la mise en œuvre et à en maximiser les chances de succès. Afin de réduire le risque d'éparpillement du travail gouvernemental, les principaux instruments de planification opérationnelle et financière que sont les Projets Annuels de Performances (PAP) et le Programme de Travail Gouvernemental (PTG) seront alignés au plan d'action du PRE.

Des lettres de mission seront envoyées par le Premier Ministre à chaque ministre acteur de la mise en œuvre du PRE, afin de lui réitérer et clarifier les attentes de résultat et les grandes orientations qui conduiront son action. Ces lettres de mission constitueront le cadre du dialogue de gestion de la performance de ces ministères et serviront de référentiel pour l'évaluation de la performance des membres du Gouvernement et responsables administratifs impliqués dans le Plan de Relance de l'Economie.

Chaque semestre et chaque année, une évaluation de la performance dans l'exécution du Plan de Relance de l'Economie, au regard des objectifs de résultat attendus, sera menée. Elle donnera lieu à des récompenses et sanctions des acteurs clés du dispositif de mise en œuvre, en fonction de leurs résultats.

Rôle des différents acteurs

Le Premier ministre est le garant de la réussite du Plan de Relance de l'Economie. Il rend compte des avancées et résultats obtenus au Parlement ainsi qu'au Président de la République. Il nomme les responsables de programmes et les responsables de chantiers de réformes. Il assigne, dans le cadre d'une lettre de mission, des objectifs de résultat et des orientations aux responsables de programme de réforme. Il procède aux arbitrages autant que nécessaire pour l'exécution des réformes et projets qui concourent à l'atteinte des objectifs du PRE. Il évalue et sanctionne la qualité de l'action et des résultats obtenus par les responsables de programme et les responsables de chantiers de réforme.

Le **Conseil interministériel de pilotage du PRE** est composé de l'ensemble des ministres impliqués dans la mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie. Placé sous l'autorité du Premier Ministre, ce conseil est chargé du suivi de la mise en œuvre du PRE et d'effectuer les arbitrages nécessaires. Il dispose de deux rapporteurs : le Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable (rapporteur 1) et le Ministre de la Promotion des Investissements privés, du Commerce, du Tourisme et de l'Industrie (rapporteur 2).

La **cellule d'appui technique** est composée de membres désignés du cabinet du Premier ministre, du Secrétariat Général du Gouvernement, du BCPSGE et d'experts individuels. Elle a pour rôle d'orienter la prise de décision du Premier ministre, en proposant les lettres de mission et objectifs assignés aux responsables de programmes de réforme, les orientations de démarche méthodologique et de normalisation de la conduite des projets. La cellule technique s'assure, sous l'autorité du

Premier ministre, de la bonne préparation des projets, de leur prise en charge effective. Elle mène le suivi de l'exécution des projets et évalue l'impact des actions menées, au regard des objectifs de résultat attendus. Elle produit des rapports d'avancement et d'appréciation trimestriels à l'attention du Premier ministre et répond à toutes demandes d'analyse qu'il exprimerait. Elle coordonne la communication sur l'exécution du Plan de Relance de l'Economie.

Chacun des 5 grands programmes de réforme compte un **comité de pilotage sectoriel**, qui réunit les ministres directement concernés par la thématique. Chaque comité de pilotage est présidé par un ministre disposant de l'autorité et de l'expertise nécessaires pour mobiliser l'administration publique et les parties prenantes dans le cadre d'une démarche de travail efficace et orientée autour d'objectifs communs. Ce ministre supervise les travaux préparatoires au comité de pilotage.

Les présidents de comités de pilotage sectoriel sont les interlocuteurs directs du Premier ministre quant à l'exécution du Plan de Relance de l'Economie. Toutefois, l'ensemble des membres du Gouvernement est concerné et impliqué dans la mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie. Chaque ministre, sur la base de la lettre de mission que le Premier ministre lui adressera, devra élaborer une feuille de route et un plan d'actions priorisées pour matérialiser les attentes exprimées. Ils font état au Premier ministre des besoins en ressources (humaines, financières, techniques) nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Ils mobilisent les ressources qui leur sont affectées de manière efficace pour atteindre les résultats attendus. Les responsables de programmes de réforme rendent compte tous les trimestres de

l'état d'avancement de leur feuille de route et sollicitent l'arbitrage du Premier ministre si nécessaire. Ils nomment et peuvent demander le remplacement des coordonnateurs des groupes de projet placés sous leur autorité et supervision.

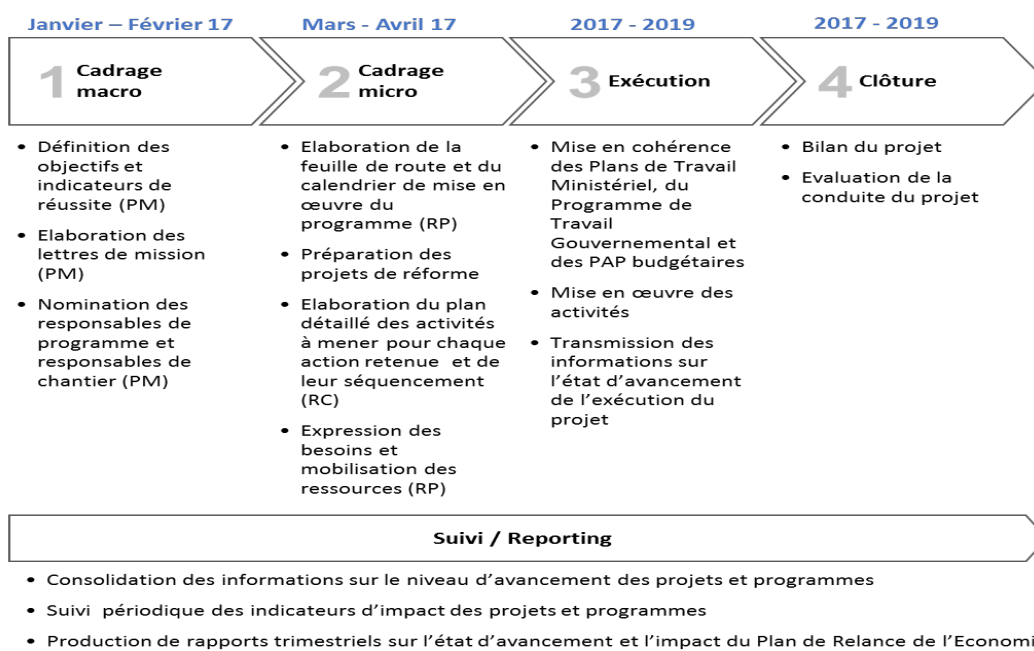
Les **coordonnateurs de groupe de projets** sont chargés, sous l'autorité des comités de pilotage sectoriels des programmes PRE de décliner un plan d'actions et une feuille de route indiquant : i) les différentes activités à mener pour la réalisation de chaque projet, ii) les responsables désignés et acteurs (publics et privés) à associer au groupe de travail pour la mise en œuvre de ces activités, iii) les livrables liés à la réalisation des activités, iv) les dates jalons auxquelles ces livrables sont attendus, v) la cartographie des risques liés à la mise en œuvre des activités, vi) un plan de gestion du changement et de maîtrise des risques identifiés, vii) l'état des besoins en ressources

financières, humaines et matérielles pour la mise en œuvre de la feuille de route.

23 chantiers de réformes ont ainsi été identifiés et sont rattachés aux cinq programmes de réformes. Les chefs de projets sont des cadres opérationnels disposant des compétences et ressources leur permettant de réaliser les actions qui leur sont confiées.

Ils mobilisent l'ensemble des parties prenantes indispensables à la réussite de leurs actions et à l'atteinte des objectifs qui leur sont assignés par les responsables de programmes de réformes. Ils rendent compte au comité de pilotage du programme de réformes une fois par mois à travers un compte rendu de l'état d'avancement de leurs feuilles de route et sollicitent les arbitrages et appuis nécessaires.

Figure N°2 : La démarche de mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie



L'étape du cadrage macro est celle où le Premier ministre, sur proposition de la cellule d'appui technique, définit les objectifs précis attendus de la part des différents responsables de programme, en vue de contribuer à la réussite globale du Plan de Relance de l'Economie. Des lettres de mission précisant les grandes orientations de réformes et les indicateurs de réussite attendus sont élaborées. Au regard de ses attentes, le Premier ministre choisit les personnes ressources les mieux à même d'y répondre en qualité de responsable de programmes et de chefs de projets. Une fois nommées, ces personnes se voient remettre leur lettre de mission par le Premier ministre qui leur exprime ses attentes.

L'étape du cadrage micro voit chaque responsable de programme définir, sur la base de la lettre de mission qui lui a été remise, une feuille de route triennale pour remplir ses objectifs sur son périmètre de responsabilité. Le responsable de programme priorise les actions pré-identifiées en fonction de leur criticité pour la réussite du programme, de leur degré de complexité et de leur niveau d'avancement. Le responsable de programme s'approprie sa feuille de route et peut la détailler et préciser au niveau des différents chantiers qui lui sont rattachés. Sur la base des orientations des responsables de programme, les chefs de projets préparent (TDR, faisabilité technique et financière si nécessaire) et précisent les projets prioritaires en identifiant l'ensemble des activités et des parties prenantes à associer pour leur bonne exécution.

Une fiche projet est produite pour chaque action devant être menée dans les six mois à venir. La fiche projet détermine les conditions précises de mise en œuvre des actions ainsi que leur chronogramme et les indicateurs de réussite qui y sont rattachés. Sur cette base, les chefs de

projets expriment les besoins nécessaires à la mise en œuvre de leur plan d'action et les responsables de programme s'assurent de la mobilisation de ces moyens. L'ensemble de ces documents de travail – fiches projets et feuille de route par chantier – sont soumis à validation du Premier ministre.

A l'étape d'exécution, la cellule appui technique s'assure de l'alignement du Programme de Travail Gouvernemental et des Plans Annuels de Performance, qui sont les principaux processus de gestion opérationnelle et budgétaire de l'Etat, avec les feuilles de route de mise en œuvre des différents programmes du Plan de Relance de l'Economie. L'objectif est de s'assurer que le travail récurrent du Gouvernement soit aligné avec les priorités identifiées dans le cadre de l'exécution du Plan de Relance de l'Economie.

Sur la base des feuilles de route et fiches projets validées par le Premier ministre, les chefs de projets exécutent les activités identifiées dans le calendrier prévu. Ils mobilisent l'ensemble des parties prenantes et des ressources nécessaires à la réussite de leurs projets. Ils saisissent les responsables de programme, lesquels peuvent se tourner vers le Premier ministre au besoin, pour obtenir les arbitrages nécessaires à l'avancée des travaux. Au minimum une fois par mois, les chefs de projets rendent compte aux responsables de programme de l'état d'avancement de leurs actions et de l'atteinte des résultats attendus. Ces informations sont également transmises à la cellule d'appui technique. A l'occasion de ces points mensuels, les chefs de projets sollicitent les validations nécessaires et signalent les éventuelles difficultés pouvant menacer l'atteinte des objectifs. Les responsables de programme s'assurent de l'alignement des actions en cours avec les attentes du Premier ministre.

Tous les trois mois, les responsables de programme rendent compte au Premier ministre de l'état d'avancement des projets sous leur responsabilité et des impacts de leur action, relativement aux objectifs de résultats attendus. Ils sollicitent les validations nécessaires et signalent les éventuelles difficultés pouvant menacer l'atteinte des objectifs. Le Premier ministre exprime son appréciation de l'avancée des actions et se réserve l'opportunité d'exprimer de nouvelles orientations.

La clôture des actions marque la fin de la mise en œuvre des activités prévues. Elle permet de faire un bilan sur les modalités de mise en œuvre de l'action et d'analyser son impact au regard des attentes exprimées. Les informations de clôture de projet sont transmises à la cellule d'appui technique du Premier ministre pour consolidation. La clôture de certaines actions doit permettre de focaliser l'équipe sur la préparation et la programmation des nouveaux projets prévus dans la feuille de route.

Le suivi et reporting est une action continue qui relève de la responsabilité de la cellule d'appui technique au Premier ministre. La cellule reçoit tous les mois, de la part des responsables de chantier, l'information sur l'état d'avancement et l'impact de l'exécution des projets, selon un canevas de renseignement qui leur aura été présenté au préalable. Cette information est renseignée dans une plateforme de suivi des projets, consultable par les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie. Tous les trimestres, en préparation des séances de travail entre le Premier ministre et les responsables de programme, la cellule d'appui technique produit un rapport d'état d'avancement de l'exécution des projets. A la fin de l'année, la cellule produit un rapport d'évaluation de la performance des différents programmes de réforme, qui permettra au Premier ministre d'évaluer et de sanctionner (positivement / négativement) l'ensemble des personnes responsabilisées dans la mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie.

Les outils de gestion du Plan de Relance de l'Economie

Dans le cadre de l'exécution du Plan de Relance de l'Economie, les outils et documents suivants organiseront le travail des parties prenantes :

- La lettre de mission du Premier ministre aux responsables de programmes de réformes
- La feuille de route avec les actions priorisées pour chaque programme de réformes, définie par le responsable (validée par le Premier ministre)
- La fiche projet de chaque action menée, qui en précise les contours d'exécution et la préparation selon les normes qualité en vigueur (validée par le Premier ministre)
- Le Programme de Travail Gouvernement trimestriel et annuel, qui inscrit les feuilles de route dans le processus de gestion courante du Gouvernement
- Le Plan Annuel de Performance qui aligne les attentes exprimées par le Premier ministre dans l'évaluation de la performance budgétaire des différents ministères impliqués dans la mise en œuvre du PER
- Le rapport mensuel de suivi de l'exécution du PER pour chacun des 22 chantiers de réforme (élaboré par les responsables de chantier à l'attention des responsables de programme)
- Le rapport trimestriel d'état d'avancement de l'exécution des 5 programmes de réforme (élaboré par la cellule d'appui technique, présentés par le chef de projets au Premier ministre qui l'apprécie).
- Le rapport annuel de performance du PER qui évalue l'atteinte des objectifs

attendus et formule des recommandations pour améliorer l'impact des politiques menées.

2- UN PLAN DE FINANCEMENT SOUTENABLE

Le programme de relance de l'économie gabonaise accorde une place prépondérante à l'implication du secteur privé, seul ou sous forme de PPP. Ce choix permet de réduire l'effort de l'investissement public sur la période visée. Il permet également de garantir par la suite, une gestion optimale des investissements programmés, orientée vers la rentabilité.

Cette implication du secteur privé concerne aussi bien le secteur productif que les infrastructures, tels que :

- Le renforcement de l'outil portuaire, grâce à des investissements réalisés par le groupe OLAM qui réalise l'extension du port d'Owendo avec la construction de nouveaux quais et d'un port minéralier ;
- La réhabilitation du chemin de fer conduite par la SETRAG.

L'objectif est de ramener le déficit budgétaire à un niveau inférieur à 3% du PIB en 2019 contre plus de 5% du PIB en 2016. Les principales réformes porteront sur :

Le renforcement des recettes de l'Etat :
L'impact attendu de ces réformes est une hausse des recettes hors pétrole de **173,3 milliards de FCFA en 2017 par rapport à 2016**. Cette hausse serait de 91,8 milliards de FCFA en 2018 et de 228 milliards de FCFA 2019.

La maîtrise des dépenses : Les économies attendues au niveau des dépenses en 2017 se chiffrent à 55,9 milliards de FCFA et se décomposent de la manière suivante :

- sur la masse salariale, les réformes pouvant rapidement être mises en œuvre se traduiraient par un gain de 22 milliards de FCFA comparativement aux réalisations de 2016.
- les dépenses de biens et services: -19 milliards de FCFA.
 - la mise en place d'une centrale d'achat pour réduire les dépenses courantes de l'Etat de près de 10%;
 - la rationalisation des baux administratifs avec la création de Gabon Patrimoine Immobilier;
 - la maîtrise des consommations et dépenses en énergie et en eau de l'Etat, dans le cadre de la redynamisation des activités du Programme Efficacité Eau et Energie.
- les transferts et subventions: - 14,9 milliards de FCFA.
 - la rationalisation des services personnalisés de l'Etat et la réduction de leur budget;
 - la suppression de la subvention de la farine;
 - le retour de l'attribution de la bourse d'étude au mérite et prise en compte des conditions sociales (moyenne, âge, filière et patrimoine des parents);

2.1 Le financement des réformes

Le coût de la mise en œuvre des réformes en 2017 s'établit à 138 milliards de FCFA se décomposent de la manière suivante:

- réformes au niveau des Biens et Services: 7,6 milliards de FCFA;
- investissement: 37,28 milliards de FCFA en 2017;
- autres dépenses : 90 milliards de FCFA en 2017 dont
 - 42 milliards pour la restructuration de Postebank;
 - 2 milliards de FCFA pour celle de la BHG
 - 11 milliards de FCFA pour celle de la BGD.

La dette publique : La relance économique suppose de soulager la trésorerie des entreprises. L'analyse des engagements de l'Etat fait ressortir un niveau des arriérées de dette de 775 milliards de FCFA qui se décomposent de la manière suivante:

- TVA : 348 milliards de FCFA ;
- Instances du Trésor: 180 milliards de FCFA;
- Arriérés de dette: 274,7 milliards de FCFA dont 195,5 milliards de FCFA sur la dette extérieure et 79,2 milliards de FCFA sur la dette intérieure.

2.2 Le financement des projets

Le soutien exceptionnel à l'investissement : Le coût estimatif des différents projets d'investissement avoisine 3000 milliards de FCFA dont près de 1250 milliards de FCFA de participation de l'Etat sur 3 ans, soit un budget moyen annuel de 410 milliards de FCFA.

2.3 Le Besoin de financement

La prise en compte des différents coûts et économies dans le cadrage macroéconomique

fait apparaître un besoin de financement de **384,6 milliards de FCFA en 2017 et 318,8 milliards de FCA en 2018**, pour lesquels des ressources supplémentaires sont à rechercher. Il convient de noter que pour 2017, le cadrage prend déjà en compte l'appui budgétaire de la Banque Africaine de Développement (BAD) ainsi que la tranche de 2017 de l'apport de la Banque Mondiale. Pour l'exercice 2018, un appui budgétaire d'un montant de 60 milliards de FCFA de la part de la Banque Mondiale a été pris en compte.

Le gap de financement de l'année 2017 pourrait être comblé par les actions suivantes:

- étudier avec les créanciers la possibilité de restructurer la dette publique afin de libérer des marges de manœuvre pour le budget de l'Etat;
- procéder à une titrisation de la dette intérieure notamment pour étaler le paiement du coût des réformes liées au secteur bancaire;
- auditer les instances du Trésor afin d'assainir la base de données;
- mobiliser des ressources additionnelles avec l'aide du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, pour combler le besoin résiduel de financement.

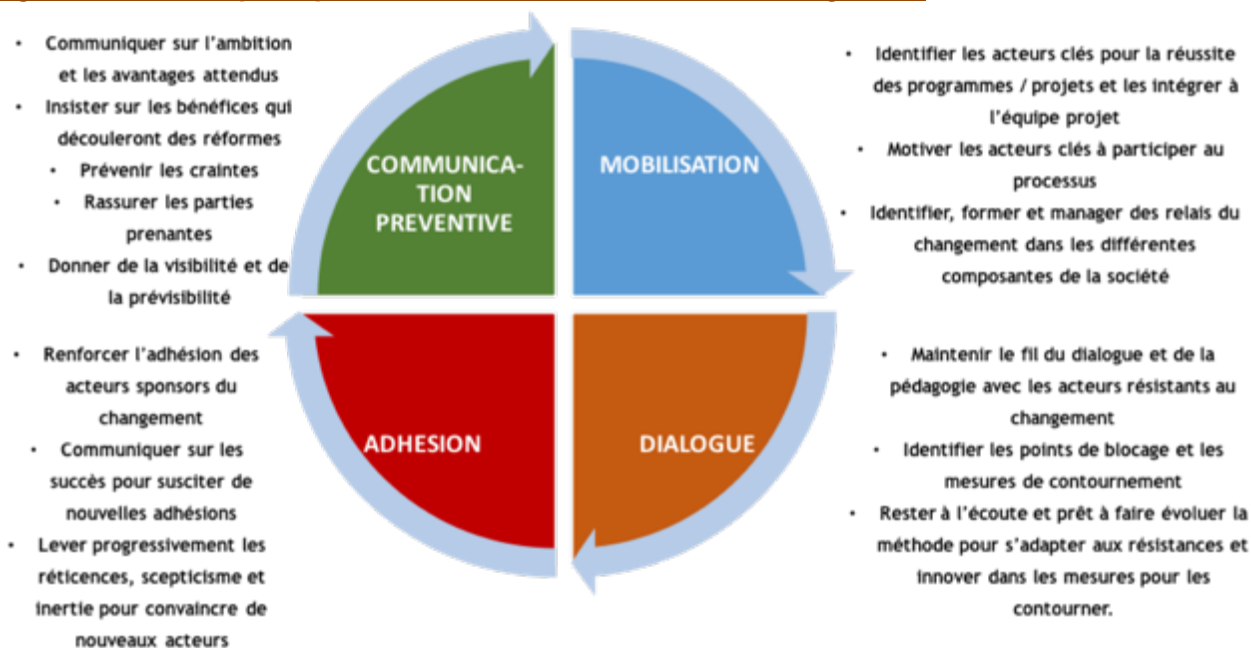
Nonobstant un accord avec le FMI, la réussite du PRE pourrait être contrariée par des risques concernant notamment le retournement de la conjoncture, la résistance aux changements et la faible appropriation, la faible mobilisation des ressources budgétaires, les lenteurs dans la formalisation des mesures et dans la mise en œuvre des réformes sur l'environnement des affaires et la modernisation de l'Administration publique.

3-UNE METHODE POUR MAITRISER LA CONDUITE DU CHANGEMENT

Le Plan de Relance de l'Economie est une œuvre ambitieuse de réforme structurelle du Gabon, dans le cadre des orientations du Plan Stratégique Gabon Emergent. A ce titre, le PRE sera confronté aux résistances au changement d'acteurs naturellement enclin à l'inertie ou à la préservation d'habitudes et d'intérêts incompatibles avec les changements souhaités.

Afin de maximiser les chances de succès des réformes structurelles, les responsables de programmes et responsables de chantiers adopteront une démarche réfléchie de conduite du changement. Cette démarche s'inscrit dans le respect de quatre principes cardinaux, décrits ci-dessous :

Figure N°3 : Les 4 principes cardinaux de la conduite du changement



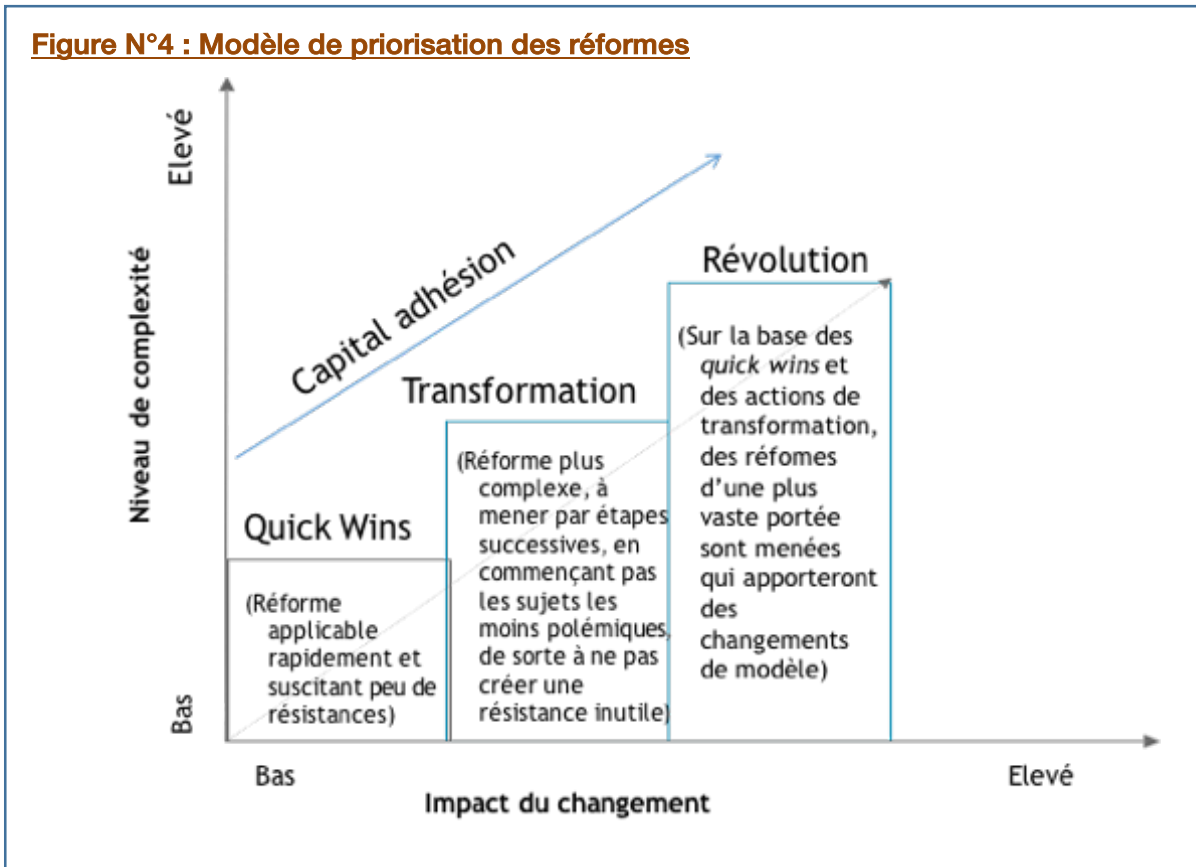
Le dispositif de pilotage du PRE sera vigilant sur les éléments indispensables à la réussite de tout processus de changement, en mettant un accent particulière sur la communication pour lever les appréhensions, le renforcement de la méritocratie pour développer la confiance et avec des quick wins pour renforcer l'adhésion.

Le calendrier d'action tiendra compte du niveau de complexité des réformes à mener, notamment en terme de résistance au changement de la part des parties prenantes. Comme indiqué dans le schéma ci-dessous, l'action portera tout d'abord sur des succès rapides du fait d'une faisabilité technique et d'un potentiel de blocage moindre.

Parallèlement à ces actions *quick wins*, dont les succès renforceront la crédibilité de la démarche du Plan de Relance de l'Economie, des réformes plus complexes ou polémiques seront menées par étapes,

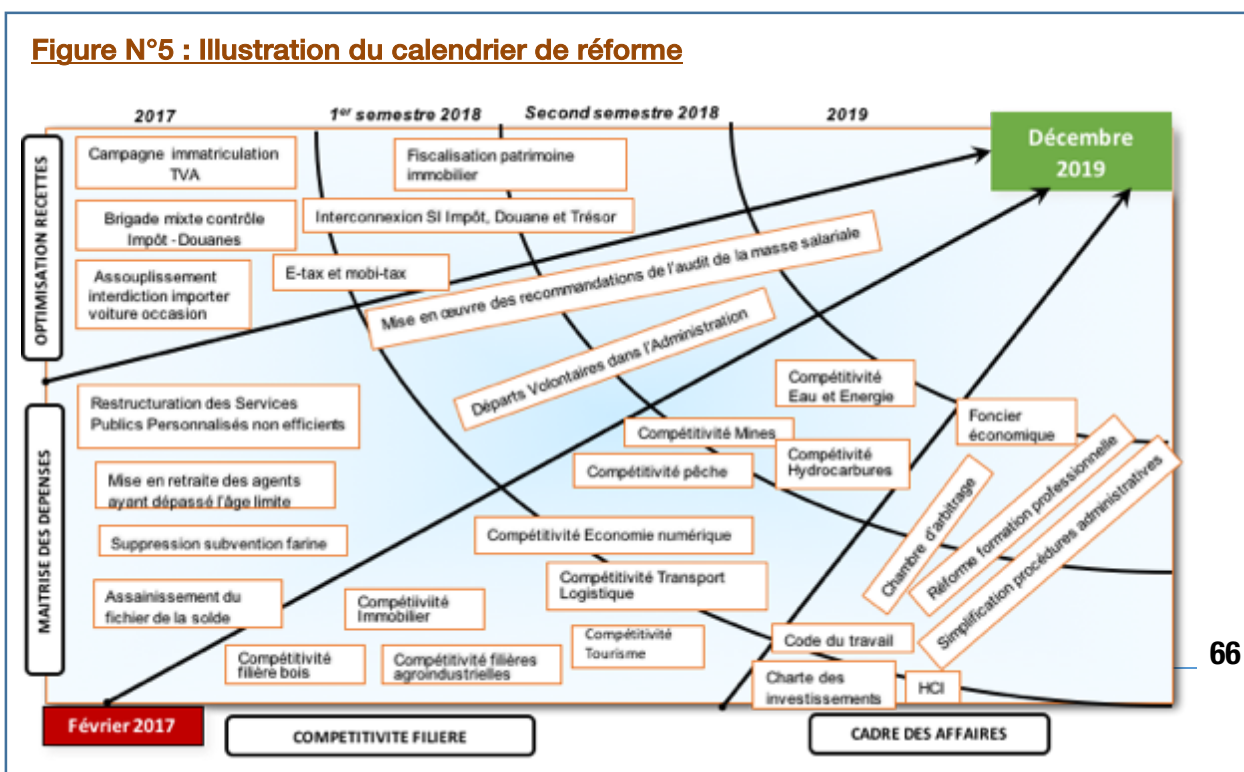
chacune faisant l'objet d'un traitement « gestion du changement » complet, de sorte à pouvoir progressivement impulser des changements qui, mis en cohérence, se révéleront être des réformes transformatives. Enfin, les acquis des *quick wins* et des actions de transformation permettront d'engager des réformes de plus grande envergure.

Figure N°4 : Modèle de priorisation des réformes



Le calendrier de réformes et de projets productifs et d'infrastructures à mener de 2017 à 2019 dessinera ainsi, progressivement, les contours d'un changement de modèle, en accélérant la conversion du modèle économique et social basé sur la rente à un modèle productif compétitif.

Figure N°5 : Illustration du calendrier de réforme



ANNEXES :

CADRAGE

**MACROECONOMIQUE ET
BUDGETAIRE TRIENNAL**

ANNEXE 1: Tableau des principales hypothèses

	2015	2016		2017				2018	2019
		Est (1)	2016/2015	LFI (2)	Rév Mai-2017 (3)	(3)/(2)	(3)/(1)		
Production pétrolière (en millions de tonnes)	11,922	11,48	-3,7%	11,10	11,06	-0,3%	-3,7%	10,87	10,71
Production de pétrole (en millions de Barils)	87,028	83,84	-3,7%	81,03	80,76	-0,3%	-3,7%	79,34	78,15
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	48,1	40,6	-15,7%	40,0	43,0	7,5%	6,0%	45,0	47,0
Exportation de manganèse (en milliers de tonnes)	3 905,8	3 404,4	-12,8%	4 587,0	4 701,3	2,5%	38,1%	4 900,0	5 145,0
Prix de vente de manganèse (en \$US/tonne)	134,6	136,6	1,5%	110,5	157,7	42,7%	15,4%	157,7	157,7
Production de l'Or (en tonne)	1,5	1,0	-30,7%	1,5	1,5	0,0%	47,1%	1,5	1,5
Prix de vente de l'Or (\$US/l'once)	1 160,1	1 248,3	7,6%	1 132,0	1 211,9	7,1%	-2,9%	1 225,0	1 251,4
Production du gaz (en milliers de m3)	466,4	530,1	13,6%		565,2	-	6,6%	622,3	681,4
Prix de vente de gaz (\$USD/m3)	0,13	0,13	-3,4%		0,17	-	36,4%	0,21	0,24
Taux de change	591,6	593,1	0,3%	580,0	600,0	3,4%	1,2%	600,0	600,0
Production de Manganèse	4 179,5	3 586,2	-14,2%	4 650,0	4 650,0	0,0%	29,7%	5 000,0	5 250,0
Comilog	4 005,2	3 586,2	-10,5%	4 000,0	4 000,0	0,0%	11,5%	3 900,0	3 900,0
CICMHZ	174,4	-	-100,0%	350,0	400,0	14,3%	-	800,0	800,0
Nouvelle Gabon Mining (NGM)	-	-	-	300,0	250,0	-16,7%	-	300,0	550,0
Production industrie minière (milliers de tonnes)	16,4	19,3	17,9%	63,0	54,7	-13,2%	183,7%	63,0	63,0
Silico manganèse (milliers de tonnes)	14,5	14,1	-2,8%	50,0	42,3	-15,4%	199,1%	50,0	50,0
Manganèse métal (milliers de tonnes)	1,8	5,1	184,3%	13,0	12,4	-4,7%	141,2%	13,0	13,0

ANNEXE 2: Tableau des Coûts de la réforme pour 2017

III. Coût de la réforme	138,08
Titre 3 : Dépenses de biens et services	7,60
Office Gabonais des Recettes (OGR)	1,00
Provision pour restructurations	5,00
Centrale d'achat	0,50
Optimisation des recettes fiscales	0,42
Elargissement de l'assiette fiscale	0,30
Renforcement des capacités techniques et matérielles	0,38
Titre 4 : Dépenses de transferts	2,20
Soutien aux prix des produits raffinés	2,20
Titre 5 : Dépenses d'investissement	37,28
Office Gabonais des Recettes (OGR): Bâtiment	5,00
Modernisation du système d'information de l'Administration des Douanes	5,00
Véhicules opérationnels Douanes	2,11
Autres réformes PRE	5,00
Dématérialisation des données fiscales	1,70
Renforcement des capacités techniques et matérielles (DGI)	0,64
Projets PRE	17,83
<i>Accélération programme GRAINE</i>	2,00
<i>Commande mobilier scolaire en bois</i>	5,00
<i>Barrages hydroélectriques Impératrice</i>	6,00
<i>Sécurisation du foncier urbain pour la promotion de l'investissement</i>	1,50
<i>Usine de traitement d'eau (Estuaire) et extension du réseau de traitement</i>	2,33
<i>Renforcement de l'offre de formation aux métiers agricoles (CFPP)</i>	1,00
Titre 6 : Autres dépenses	90,00
Contentieux sur reprogrammation des investissements	35,00
Restructuration Postebank (avoirs + 7milliards de droits)	42,00
Plan social BHG	2,00
Restructuration BGD	11,00
Programme des Départs Volontaires et Anticipés (PDVRA) : Etudes	1,00
Total coût de la réforme	138,08

ANNEXE 3 : Tableau des Gains attendus en 2017

	2017
I. Ressources nouvelles	220,87
Cession des actifs de l'Etat	75,00
Effet OGR (10% à partir de 2019)	
Autres ressources (dont BAD, BM)	145,87
II. Economies sur réduction de dépenses	43,42
Titre 2 : Dépenses de personnel	2,00
Solde permanente	2,00
Titre 3 : Dépenses de biens et services	19,00
Programme GRAINE yc fonctionnement comité de pilotage	0,63
Baux administratifs	2,91
Vacations autres établissements	0,31
Convention SODEXHO (Alimentation des Etudiants)	2,07
CERMEL	1,50
Appui à la mobilisation des recettes hors pétrole	2,89
Autres biens et services	8,69
<i>Institutions</i>	5,25
<i>Administration</i>	3,44
Titre 4 : Dépenses de transferts	14,91
Sécurité et souveraineté	2,00
ANPN	1,00
Subvention SMAG	5,00
Institut Pasteur	0,30
Subvention AGEOS	0,13
ANGTI	1,48
Fonds Forestier National	0,13
UCET	0,30
CNOGEMCNI	0,40
CTH	0,10
ONPDF	0,25
LBTPG	0,10
Subventions Autres activités de la Jeunesse y compris transferts aux	0,15
BCPSGE	0,50
BHG, BGD & Fonds de garantie pour le logement	0,18
Autres transferts	2,91
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5,50
MSH	5,50
Titre 6 : Autres Dépenses	2,00
Sénat	1,00
Assemblée Nationale	1,00
Total ressources nouvelles	264,29

ANNEXE 4: Tableau des principaux indicateurs macroéconomiques

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			Prel.	Proj.					
(Annual percent change, unless otherwise indicated)									
Real sector									
GDP at constant prices	4.4	3.9	2.1	1.0	2.7	4.1	4.6	4.8	5.0
Oil	1.8	4.0	-2.7	-2.4	-0.4	0.0	0.2	0.7	0.7
<i>o/w primary oil</i>	-0.3	8.6	-3.7	-3.7	-1.8	-1.5	-1.5	-1.3	-1.5
Non-oil	5.1	3.8	3.3	1.7	3.3	5.0	5.5	5.5	5.8
GDP deflator	-1.0	-8.9	-4.3	2.5	0.6	1.5	1.0	1.4	1.6
Oil	-6.3	-20.2	-11.9	9.9	-0.1	-0.9	0.0	2.0	1.9
Primary oil	-6.4	-24.3	-16.1	16.3	-0.2	-2.0	-0.7	1.0	1.8
Consumer prices									
Yearly average	4.5	-0.1	2.1	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
End of period	1.7	-1.2	4.1	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
External sector									
Exports, f.o.b.	-8.5	-26.8	-19.2	23.3	1.5	3.1	10.6	7.6	7.3
Imports, f.o.b.	-6.7	-0.9	-21.4	20.7	-2.7	2.4	-0.2	0.6	3.8
Terms of trade (deterioration= -)	-9.2	-44.8	-10.0	23.5	-2.5	-3.9	-2.1	-1.0	-0.2
Central government finance									
Total revenue	-2.7	-32.8	-20.8	13.3	3.9	6.6	6.0	7.0	6.5
Oil revenue	-8.3	-54.4	-29.9	22.9	-1.8	-3.2	2.3	-0.3	0.3
Total expenditure	-29.1	-11.4	-4.0	4.3	-5.7	3.4	4.1	3.5	5.3
(Percent of GDP, unless otherwise indicated)									
Non-oil primary balance (in percent of non-oil GDP)	-11.5	-9.0	-11.0	-8.9	-6.0	-4.3	-3.6	-2.5	-2.0
Overall balance (commitment basis)	6.0	-1.0	-5.0	-3.3	-1.2	-0.6	-0.3	0.4	0.6
Overall balance (cash basis)	2.3	-4.0	-6.6	-4.6	-2.3	-0.6	-0.1	0.4	0.6
Total public debt	34.1	44.7	64.2	64.6	63.8	61.5	57.1	52.8	49.5
<i>o/w statutory advances from BEAC</i>	2.9	5.3	5.4	5.0	4.3	3.5	2.8	2.2	1.6
Gross national savings	43.4	29.3	24.1	24.6	26.1	27.5	30.5	32.2	33.2
Gross fixed investment	36.0	34.9	34.2	33.8	33.4	34.1	33.4	32.2	30.8
<i>o/w private</i>	29.3	29.9	29.3	28.9	28.4	29.1	28.4	27.2	25.8
<i>public</i>	6.7	5.0	4.9	4.9	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Current account balance	7.3	-5.6	-10.1	-9.2	-7.3	-6.6	-2.8	0.0	2.4
excl. large agri-industry projects 1/	8.4	-3.6	-7.9	-6.5	-4.1	-3.7	-1.3	-0.1	1.5
Gross official reserves imputed to Gabon (in billions of US\$)	2.49	1.69	0.59	0.85	1.11	1.50	1.83	2.10	2.41
Gross official reserves imputed to Gabon (months of imports)	5.3	4.2	1.3	1.9	2.5	3.2	3.9	4.4	5.0
(CFA francs billion, unless otherwise indicated)									
Memorandum items									
Nominal GDP	8,988	8,503	8,311	8,598	8,880	9,378	9,910	10,528	11,229
Nominal non-oil GDP	5,581	5,676	5,885	5,995	6,289	6,812	7,339	7,886	8,518
National currency per U.S. Dollar (average)	494	591	593
Oil prices (WEO, U.S. Dollar/BBL)	96	51	43	55	55	54	54	54	55

Sources: Gabonese authorities and IMF staff estimates and projections.

1/ Current account excluding net trade changes related to large direct investment in the agri-industry sector.

ANNEXE 5: Tableau résumé du cadrage budgétaire

TABLEAU RESUME DU CADRAGE BUDGETAIRE																						
	Historique				Projections							CHARGES	Historique					Projections				
	2015	2016	2016 exe	2017	2017 sans PRE	2017 avec PRE	2018	2019	2020	2021	2015		2016	2016 exe	2017	2017 sans PRE	2017 avec PRE	2018	2019	2020	2021	
RESSOURCES																						
Ressources intérieures	1788,9	1995,6	1494,6	1808,4	1677,5	1730,7	1837,9	2081,9	2213,0	2357,4	Charges financières de la dette (Intérêt)	125,4	180,2	207,0	198,5	198,5	257,6	236,9	232,3	236,8	218,9	
Recettes pétrolières	540,6	600,7	464,4	478,6	540,3	527,1	542,4	558,5	574,0	589,0	Intérieurs	23,8	37,8	64,6	44,7	44,7	64,6	67,4	58,9	60,2	42,1	
Transfert SOGARA	25,7	75,4	50,0	58,9	56,0	53,3	55,8	58,3	60,8	63,3	Extérieurs	101,6	142,4	142,4	153,8	153,8	193,0	169,6	173,4	176,6	176,9	
Recettes hors pétrole	1248,3	1394,9	1030,3	1329,8	1137,2	1203,6	1295,4	1523,4	1639,0	1768,4	Dépenses de personnel (salaires et ren	732,7	732,2	732,2	712,0	712,0	710,0	710,0	710,0	710,0	710,0	
Impôts directs	410,8	516,1	306,4	443,8	354,9	370,1	392,7	427,2	447,1	485,0	Dépenses de Biens et Services	299,0	319,7	329,8	246,2	246,2	233,6	238,4	240,2	243,7	248,1	
Impôts indirects	321,2	349,1	306,2	383,8	351,3	363,1	397,1	487,6	546,8	596,7	dont Remboursement TVA	60,0	94,1	67,8	70,0	70,0	70,0	68,5	65,5	64,0	60,0	
TVA	246,8	310,0	240,2	292,2	274,0	285,1	316,8	392,7	441,0	471,1	Dépenses de Transferts	302,7	349,2	288,4	241,0	241,0	199,2	208,5	207,1	213,7	231,2	
Douanes	402,5	407,8	277,2	368,3	299,3	333,5	366,4	429,4	454,0	476,5	dont Soutien aux prix des carburants	25,7	70,9	45,0	16,6	16,6	18,6	19,5	20,4	21,2	22,1	
dont TVA	183,2	0,0	115,0	141,8	118,6	130,4	142,2	167,2	177,2	186,3	Soutien aux activités de raffinage (0,0	12,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres	113,7	122,0	140,5	133,8	131,6	137,0	139,3	179,2	191,1	210,2	Dépenses d'investissement	596,7	562,8	494,0	392,1	392,1	444,6	454,8	477,0	532,2	656,8	
Total Recettes du budget général	1788,9	1995,6	1494,6	1808,4	1677,5	1730,7	1837,9	2081,9	2213,0	2357,4	Financées sur Ressources internes	318,5	180,6	351,6	116,7	116,7	148,5	177,8	251,6	382,9	539,7	
Recettes affectées aux Comptes d'aff	44,9	48,2	46,8	50,0	50,0	50,0	53,1	56,1	58,2	58,2	Financées sur Ressources externes	278,2	382,1	142,4	275,4	275,4	296,0	277,0	225,4	149,2	117,1	
Prélèvement (Pensions)	20,8	24,1	22,7	25,4	25,4	25,4	28,4	31,2	33,3	33,3	Autres dépenses	12,0	8,0	0,0	6,0	6,0	95,0	28,0	26,0	26,0	8,0	
Contributions (prestations familiales)	24,1	24,1	24,1	24,6	24,6	24,6	24,7	24,8	24,8	24,8												
Total Recettes affectées aux comptes spé	44,9	48,2	46,8	50,0	50,0	50,0	53,1	56,1	58,2	58,2												
Total Recettes du Budget de l'Etat	1833,9	2043,9	1541,5	1858,4	1727,5	1780,7	1890,9	2138,0	2271,1	2415,6	Total Dépenses du Budget de l'Etat	2068,6	2152,2	2051,3	1795,9	1795,9	1940,0	1876,6	1892,6	1962,4	2073,0	
											Solde primaire	-142,2	31,7	-341,5	262,6	134,9	170,5	254,7	469,8	530,6	522,2	
											Solde global (base ordonnancements)	-267,7	-148,5	-548,4	64,1	-63,6	-87,1	17,8	237,5	293,8	303,3	
											Solde global (base caisse)	-365,6	-229,2	-729,6	4,1	-123,6	-383,2	-213,5	237,5	293,8	303,3	
Ressources extérieures	278,2	382,1	142,4	519,1	519,1	686,0	337,0	225,4	149,2	117,1	Amortissements	384,1	314,4	415,4	586,7	586,7	852,5	499,4	522,0	502,2	497,5	
Appuis budgétaires globaux	0,0	0,0	0,0	243,7	243,7	389,9	60,0	0,0	0,0	0,0	DGD	332,2	314,4	391,9	533,2	533,2	828,7	475,3	497,4	492,6	497,5	
Tirages (Finex)	278,2	382,1	142,4	275,4	275,4	296,0	277,0	225,4	149,2	117,1	Bons du Trésor Assimilables (BTA)	51,9	0,0	23,5	53,5	53,5	23,8	24,2	24,6	9,6	0,0	
Emissions de titres publics et Autres fianc	539,2	200,0	651,5	100,0	100,0	200,0	100,0	100,0	100,0	100,0	Prêts, Avances, Dépôts & Autres dépe	55,8	30,5	0,0	30,5	30,8	30,5	30,5	30,5	30,5	30,5	
Cessions d'actifs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	75,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Réduction d'arriérés	97,9	80,7	199,0	60,0	60,0	296,1	231,2	0,0	0,0	0,0	
Règlement arriérés fiscaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,6	15,6	15,6	15,6	15,6	Autres charges de trésorerie	44,9	48,2	35,2	4,4	1,2	22,8	24,6	33,9	41,0	47,3	
Total Ressources de financements et de t	817,4	582,1	793,9	619,1	619,1	976,6	452,6	341,0	264,8	232,7	Total Charges de financements et de tr	582,7	473,9	649,5	681,6	678,7	1201,9	785,8	586,4	573,6	575,3	
											Gap (- Déficit / + excédent)	0,0	0,0	-365,4	0,0	-128,0	-384,6	-318,8	0,0	0,0	0,0	
											Dépôt = Gap	174,2	100,0	551,5	0,0	128,0	384,6	318,8	0,0	0,0	0,0	
Total Général Ressources de l'Etat	2651,2	2626,0	2335,4	2477,5	2346,6	2757,3	2343,6	2479,0	2536,0	2648,3	Total Général Charges de l'Etat	2651,3	2626,0	2700,8	2477,5	2474,7	3141,9	2662,3	2479,0	2536,0	2648,3	
Total Général Ressources (hors comptes	2606,3	2577,8	2288,6	2427,5	2296,6	2707,3	2290,5	2422,9	2477,8	2590,1	Total Général des Charges (hors comp	2606,3	2577,8	2654,0	2427,5	2424,7	3091,9	2609,3	2422,9	2477,8	2590,1	

ANNEXE 6 : Tableau résumé des projections du secteur réel

	HISTORIQUE		PROJECTIONS								
	2014	2015	2016	2017				2018	2019	2020	2021
			Estimation Mai 2017(1)	PLFI (2)	PLFR (3)	Ecart (3)-(2)	Ecart (3)-(1)				
Secteur primaire	1,7%	7,8%	-0,2%	5,9%	2,7%	2,9	-3,2	3,8%	3,9%	5,2%	5,5%
Agriculture, Elevage, Pêche	7,1%	9,0%	12,4%	16,5%	12,7%	0,3	-3,7	14,2%	13,1%	12,1%	11,1%
Agriculture	6,9%	9,3%	13,9%	18,1%	14,6%	0,7	-3,5	15,8%	14,2%	12,8%	11,3%
Vivrière	8,3%	9,8%	14,7%	18,0%	15,0%	0,3	-3,0	16,0%	14,0%	12,0%	10,0%
Rente	-8,7%	3,1%	3,2%	20,0%	9,0%	5,8	-11,0	12,0%	17,0%	25,0%	30,0%
Chasse et Elevage	3,5%	8,0%	2,7%	5,0%	3,0%	0,3	-2,0	4,5%	5,0%	5,0%	5,0%
Pêche	12,4%	7,0%	7,5%	8,0%	2,5%	-5,0	-5,5	5,5%	8,0%	10,0%	14,0%
Exploitation forestière	21,5%	5,3%	8,5%	13,0%	7,0%	-1,5	-6,0	6,5%	5,5%	5,0%	5,0%
Pétrole brut	-0,3%	8,6%	-3,7%	-1,5%	-3,7%	0,0	-2,2	-1,8%	-1,5%	-1,5%	-0,1%
Mines	-6,8%	0,0%	-14,2%	24,0%	22,5%	36,7	-1,5	7,5%	5,0%	21,9%	14,8%
Gaz	36,7%	6,6%	13,6%	6,6%	-0,3%	-14,0	-0,3	-28,7%	65,8%	31,6%	41,2%
Secteur secondaire	1,8%	-1,4%	3,2%	3,3%	1,5%	-1,7	-1,8	5,5%	7,1%	6,4%	7,0%
Industries agro-alimentaires, boissons	14,5%	-0,3%	6,5%	9,5%	8,0%	1,5	-1,5	15,0%	25,0%	15,0%	15,0%
Industrie du bois	28,5%	6,4%	17,7%	7,0%	7,0%	-10,7	0,0	6,5%	5,5%	5,5%	5,5%
Industrie minière	0,0%	0,0%	17,9%	20,0%	18,0%	0,1	-2,0	16,0%	15,0%	14,0%	13,0%
Autres industries	-1,1%	-1,3%	12,3%	11,7%	1,5%	-10,8	-10,2	5,5%	6,5%	6,0%	7,0%
Raffinage	-2,9%	11,4%	11,0%	8,1%	-17,7%	-28,7	-25,8	9,1%	2,5%	2,0%	1,0%
Electricité, Eau	12,8%	4,5%	3,2%	9,5%	4,0%	0,8	-5,5	5,5%	6,5%	6,0%	10,0%
BTP	-10,8%	-3,7%	-1,1%	-1,7%	-1,4%	-0,3	0,4	3,5%	3,8%	4,4%	5,3%
Recherche, services pétroliers	5,8%	-3,9%	-1,1%	-0,5%	0,1%	1,2	0,6	3,0%	3,2%	4,0%	4,0%
Secteur tertiaire	6,4%	5,7%	5,0%	4,7%	0,8%	-4,3	-4,0	4,4%	5,7%	6,3%	6,6%
Transports & Communications	8,3%	12,7%	5,9%	7,4%	4,3%	-1,6	-3,1	6,1%	6,6%	7,1%	6,5%
Transport	5,3%	6,5%	3,4%	7,5%	6,0%	2,6	-1,5	7,5%	8,0%	8,5%	7,0%
Communications	11,1%	18,2%	7,9%	7,3%	3,0%	-4,9	-4,3	5,0%	5,5%	6,0%	6,0%
Services	4,7%	-0,2%	3,4%	3,0%	0,1%	-3,3	-2,9	3,0%	5,0%	6,0%	7,0%
Commerce	3,4%	-0,7%	-0,4%	3,7%	0,2%	0,6	-3,5	3,5%	4,5%	6,0%	6,5%
Services bancaires, assurances	8,6%	6,4%	6,6%	3,5%	0,5%	-6,1	-3,0	3,7%	4,5%	5,5%	5,5%
Services non marchands	5,8%	4,4%	-0,1%	3,8%	-0,4%	-0,2	-4,2	0,0%	0,0%	0,0%	1,6%
Education	149,8%	4,9%	-0,1%	5,5%	1,0%	1,1	-4,5	1,0%	1,5%	1,5%	2,0%
Santé	136,9%	4,5%	-0,6%	3,8%	1,5%	2,1	-2,3	0,3%	0,5%	0,5%	1,0%
Autres services non marchands	-25,6%	4,2%	-0,1%	3,0%	-1,5%	-1,4	-4,5	-0,6%	-1,0%	-1,0%	1,5%
PIB au coût des facteurs	4,2%	4,3%	2,3%	4,5%	1,1%	-1,2	-3,4	3,6%	4,4%	4,9%	5,5%
DTI et TVA	5,7%	0,6%	-0,1%	4,5%	1,1%	1,3	-3,4	3,6%	4,4%	4,9%	5,5%
PIB au coût du marché	4,3%	3,9%	2,1%	4,5%	1,1%	-1,0	-3,4	3,6%	4,4%	4,9%	5,5%
<u>Pour mémoire:</u>											
PIB total	4,3%	3,9%	2,1%	4,5%	1,1%	-1,0	-3,4	3,6%	4,4%	4,9%	5,5%
PIB pétrole	-0,3%	8,6%	-3,7%	-1,5%	-3,7%	0,0	-2,2	-1,8%	-1,5%	-1,5%	-0,1%
PIB hors pétrole	5,0%	3,2%	2,9%	5,3%	1,8%	-1,2	-3,5	4,3%	5,2%	5,6%	6,2%

ANNEXE 7 : Tableau résumé de la programmation triennale des investissements

SECTEUR	2017			2018			2019			Total	Proportion du total
	RG	FINEX	TOTAL	RG	FINEX	TOTAL	RG	FINEX	TOTAL		
AGRICULTURE	0,57	1,50	2,07	1,00	1,00	2,00	1,00	1,00	2,00	6,07	0,39
ASSAINISSEMENT	12,00	27,62	39,62	16,93	37,22	54,15	3,04	34,04	37,08	130,85	8,43
BATIMENTS PUBLICS/AMENAGEMENT	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	10,00	0,00	10,00	12,00	0,77
DEFENSE NATIONALE	6,00	10,09	16,09	6,41	5,00	11,41	3,00	4,00	7,00	34,50	2,22
EAU	6,61	10,00	16,61	12,00	6,13	18,13	4,70	10,30	15,00	49,74	3,21
ENERGIE	1,60	0,00	1,60	13,00	33,70	46,70	4,82	66,24	71,07	119,37	7,69
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2,80	0,00	2,80	6,00	0,00	6,00	7,00	0,00	7,00	15,80	1,02
EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00	0,00	0,00	0,00	16,00	1,03
EDUCATION	18,69	11,00	29,69	17,61	21,68	39,28	18,10	43,26	61,36	130,33	8,40
FONDS D'ETUDES	1,45	0,00	1,45	6,07	0,00	6,07	6,58	0,00	6,58	14,09	0,91
FORMATION PRO	7,78	31,00	38,78	4,85	47,19	52,04	3,40	61,20	64,60	155,42	10,02
INSTITUTIONS	1,70	0,00	1,70	7,00	0,00	7,00	9,50	0,00	9,50	18,20	1,17
INVESTISSEMENT PROVINCIAL	18,00	0,00	18,00	18,00	0,00	18,00	18,00	0,00	18,00	54,00	3,48
PILOTAGE ECONOMIQUE	3,14	4,90	8,04	4,25	10,00	14,25	2,50	7,50	10,00	32,29	2,08
REHABILITATION ROUTES RURALES	0,00	11,93	11,93	0,00	16,95	16,95	0,00	20,82	20,82	49,69	3,20
ROUTES NATIONALES	12,27	118,44	130,71	5,76	166,61	172,37	3,38	123,35	126,73	429,81	27,70
VOIRIES DE LIBREVILLE	11,59	25,17	36,76	19,02	27,17	46,19	4,92	20,00	24,92	107,87	6,95
SANTE	11,57	3,00	14,07	6,50	4,00	10,50	14,83	21,13	34,96	59,53	3,84
SECURITE INTERIEURE	2,89	0,00	2,89	5,43	0,00	5,43	5,00	0,00	5,00	13,32	0,86
SPORT	0,50	8,00	8,50	0,50	8,00	8,50	5,32	0,00	5,32	22,32	1,44
NUMERIQUE-TIC	0,25	14,83	15,08	0,95	17,20	18,15	0,95	17,32	18,27	51,49	3,32
TRANSPORT	0,00	8,53	8,53	0,00	8,75	8,75	0,00	8,75	8,75	26,02	1,68
LOGEMENT	0,60	0,00	0,60	1,65	0,00	1,65	0,65	0,00	0,65	2,90	0,19
Total	129,00	286,00	414,50	161,92	410,58	572,50	126,69	438,90	564,59	1551,60	100,00

